

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS



FIFTH YEAR

466th MEETING: 10 FEBRUARY 1950

No. 8

CINQUIEME ANNEE

466ème SEANCE: 10 FEVRIER 1950

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. The India-Pakistan question (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. La question Inde-Pakistan (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FOUR HUNDRED AND SIXTY-SIXTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Friday, 10 February 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 10 février 1950, à 15 heures

President: Mr. C. BLANCO (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 466)

1. Adoption of the agenda.

2. The India-Pakistan question:

(a) Letter dated 5 December 1949 from the Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan addressed to the Secretary-General of the United Nations transmitting the Commission's third interim report (S/1430, S/1430/Add.1, S/1430/Add.2, and S/1430/Add.3).

(b) Letter dated 3 February 1950 from General McNaughton, Permanent Representative of Canada to the United Nations, addressed to the President of the Security Council transmitting his report on the India-Pakistan question (S/1453).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. The India-Pakistan question (continued)

On the invitation of the President, Sir Mohammad Zafrulla Khan, representative of Pakistan, Mr. C. A. Leguizamon, Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan, and other members of the Commission took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): As in previous meetings, we shall have the benefit of simultaneous interpretation of the statements made by the parties to the problem under discussion.

Président: M. C. BLANCO (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 466)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question Inde-Pakistan.

(a) Lettre, en date du 5 décembre 1949, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan et transmettant le troisième rapport provisoire de la Commission (S/1430, S/1430/Add.1, S/1430/Add.2 et S/1430/Add.3).

(b) Lettre, en date du 3 février 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le général McNaughton, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour accompagner son rapport sur la question Inde-Pakistan (S/1453).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. La question Inde-Pakistan (suite)

Sur l'invitation du Président, Sir Mohammad Zafrulla Khan, représentant du Pakistan, M. C. A. Leguizamon, Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, et d'autres membres de la Commission prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Comme au cours des séances précédentes, le Conseil utilisera l'interprétation simultanée pour les déclarations que les parties en cause ont à faire sur la question à l'ordre du jour.

Sir Benegal N. RAU (India) : We are here concerned with the Kashmir issue, and I therefore propose at the outset to confine myself strictly to that issue. Let us see exactly where we stand. The United Nations Commission for India and Pakistan adopted two resolutions, one on 13 August 1948 [S/1100, paragraph 75]¹ and the other on 5 January 1949 [S/1196, paragraph 15].¹ These resolutions have been accepted by both sides, but difficulties have arisen with regard to the implementation of the resolution of 13 August 1948. Our task now is to consider how those difficulties can best be resolved.

In my first speech [463rd meeting] I indicated that all our present difficulties have arisen because of the invasion of Kashmir, by which I mean the State of Jammu and Kashmir, by Pakistan troops and their unlawful activities in the State in the way of building up disruptive forces and administrations. I have listened to the representative of Pakistan patiently and with the utmost attention, but I have been unable to see how he justifies the invasion of the State or the subsequent activities of the Pakistan army. He read out to us [464th meeting] an appraisal of the Kashmir situation by General Gracey, Commander-in-Chief of the Pakistan Army, dated 20 April 1948. The representative of Pakistan stated that it was upon the recommendations of the Commander-in-Chief that Pakistan felt it necessary to send its army into Kashmir. Let us briefly consider what those recommendations were. I shall first quote from the Commander-in-Chief's summary of deductions, paragraph (f) :

"An easy victory of the Indian Army in any of the above-mentioned sectors, particularly in the Muzaffarabad area, is almost certain to arouse the anger of the tribesmen against Pakistan for its failure to render them more direct assistance, and might well cause them to turn against Pakistan."

I invite special attention to the words "more direct assistance". This is a most damaging admission, proving that, in spite of the protestations of the representative of Pakistan here, Pakistan was in fact rendering the tribesmen, even before 20 April 1948, some kind of assistance, direct or indirect. The Commander-in-Chief was recommending that the assistance should take a more direct form. This is conclusive proof that India's complaint to the Security Council in January 1948 [S/628]¹ was completely true.

The representative of Pakistan twitted me upon my use of the quaint phrase that the complaint had "become true". In view of the proof which he has now himself furnished, I am able to dispense with that quaint phrase and say that "the complaint has been proved to be true".

¹ For the texts of the first and second interim reports of the United Nations Commission for India and Pakistan, documents S/1100 and S/1196, see *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948, and Fourth Year, Supplement for January 1949. Document S/628 is set forth as annex 28 of document S/1100.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (traduit de l'anglais) : La question qui nous intéresse actuellement est celle du Cachemire; je bornerai donc mes observations à cette question. Voyons où nous en sommes. La Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a adopté deux résolutions, la première le 13 août 1948 [S/1100, paragraphe 75]¹ et la seconde le 5 janvier 1949 [S/1196, paragraphe 15]¹. Ces résolutions ont été acceptées par les deux parties, mais des difficultés se sont produites au sujet de l'application de la résolution du 13 août 1948. Notre tâche aujourd'hui est de rechercher le meilleur moyen de résoudre ces difficultés.

Dans ma première intervention [463ème séance], j'ai signalé que toutes nos difficultés actuelles sont nées du fait de l'invasion du Cachemire — et par Cachemire j'entends l'Etat de Jammu et Cachemire — par les troupes du Pakistan et des actes illégaux auxquels ces troupes se sont livrées dans cet Etat en y établissant des autorités et une administration dont l'action ne pouvait conduire qu'au démembrement de l'Etat. J'ai écouté patiemment et attentivement le discours du représentant du Pakistan, mais je n'ai pu comprendre comment il entendait justifier l'invasion de l'Etat ou les activités de l'armée du Pakistan postérieures à cette invasion. Il nous a donné lecture [464ème séance] d'un rapport fait le 20 avril 1948 par le général Gracey, Commandant en chef de l'armée du Pakistan, sur la situation au Cachemire. Le représentant du Pakistan a déclaré que c'est sur la recommandation du Commandant en chef de son armée que le Pakistan avait estimé nécessaire d'envoyer ses troupes au Cachemire. Voyons brièvement quelles étaient ces recommandations. Je citerai tout d'abord le résumé des conclusions du Commandant en chef contenues dans le paragraphe f :

"Il est presque certain qu'une victoire facile de l'armée de l'Inde dans l'un quelconque des secteurs mentionnés ci-dessus, et notamment dans la région de Muzaffarabad, provoquerait la colère des tribus contre le Pakistan, qui ne leur serait pas venu plus directement en aide, et pourrait les inciter à se soulever contre lui."

J'attire votre attention sur les mots "plus directement en aide". C'est là un aveu révélateur qui démontre qu'en dépit de toutes les affirmations contraires formulées ici même par le représentant du Pakistan, son Gouvernement prêtait en réalité une certaine assistance, directe ou indirecte, aux tribus dès avant le 20 avril 1948. Le Commandant en chef recommandait simplement que l'assistance soit fournie sous une forme plus directe. C'est la preuve concluante du bien-fondé absolu de la plainte adressée par l'Inde au Conseil de sécurité en janvier 1948 [S/628]¹.

Le représentant du Pakistan m'a cherché querelle au sujet de l'expression quelque peu bizarre que j'avais employée au moment où je déclarais que la plainte formulée par l'Inde se révélait fondée ou tout au moins l'était "devenue". Etant donné la preuve qu'il vient lui-même d'apporter, je peux maintenant abandonner cette formule bizarre et dire simplement que "la plainte s'est révélée fondée".

¹ On trouvera le texte des premier et deuxième rapports provisoires de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, documents S/1100 et S/1196, dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948 et quatrième année, supplément de janvier 1949. Le document S/628 constitue l'annexe 28 du document S/1100.

I now come to that part of the Commander-in-Chief's appraisal which recommended that regular units of the Pakistan Army must, if necessary, be sent into Kashmir. I must confess that I have been gravely disturbed by this disclosure. Here is a British Commander-in-Chief of a Dominion of the Commonwealth recommending that a military expedition should be sent, if necessary, against the army of a sister Dominion. I should like at this stage to ask the representative of Pakistan two questions. The first is: Before the Pakistan Army was actually sent into Kashmir, was His Majesty's Government in the United Kingdom consulted or even informed? I ask this question because I believe that the recommendation involved a serious offence against the British Foreign Enlistment Act. I do not know whether the representative of Pakistan would like to answer this question immediately or at a later stage.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan): I think it would be convenient if the representative of India were to finish his submission before I said anything.

Sir Benegal N. RAU (India): Representatives will doubtless remember the Jameson Raid in South Africa, where the expedition was against the South African Republic. The case is stronger here because the expedition was against a sister Dominion and member of the Commonwealth. It seems almost incredible to me that a step of this kind should have been taken without consulting His Majesty's Government. Indeed, I feel sure that if there had been any such consultation, this step would never have been taken and we should have been spared all the difficulties that it has created and that now impede our progress.

The second question which I should like to ask him is whether, at any point of his appraisal, the Pakistan Commander-in-Chief cautioned the Pakistan Government that the step which he was recommending, however justifiable in his view, might constitute a breach of international law. I feel that, in order to protect himself, he would have taken this precaution, having regard to his conduct on an earlier occasion which I shall mention immediately. I quote from a dispatch sent by Douglas Brown from Pakistan on Tuesday, 28 October 1947, which appeared in the *Daily Telegraph* of London on 29 October 1947:

"Mr. Jinnah commanded General Gracey to reply to the Indian Government's move into Kashmir by sending troops immediately up the Murree Road to recapture Baramula, occupy Srinagar and hold its airfield and cut off the Banihal Pass into India.

"General Gracey replied that news had just reached him that Kashmir had joined the Indian Union, so that to send troops there would be an act of war against Hin-

J'en viens maintenant au passage du rapport du Commandant en chef dans lequel il recommande que des unités régulières de l'armée du Pakistan soient, si c'est nécessaire, envoyées au Cachemire. Je dois avouer que j'ai été profondément troublé par la révélation de ces recommandations. On se trouve en présence d'un Commandant en chef britannique de l'armée d'un Dominion du Commonwealth qui recommande qu'une expédition militaire soit envoyée, si c'est nécessaire, contre l'armée d'un Dominion frère. Je voudrais à ce sujet poser deux questions au représentant du Pakistan. Tout d'abord, le Gouvernement de Sa Majesté britannique a-t-il été consulté avant l'envoi de troupes du Pakistan au Cachemire, ou même a-t-il été simplement informé de cet envoi? Je pose cette question, étant donné que je crois que la recommandation formulée entraînerait une violation grave de la *British Foreign Enlistment Act* (Loi britannique relative à l'engagement dans les armées étrangères). Je ne sais pas si le représentant du Pakistan désire répondre à cette question immédiatement ou par la suite.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): J'estime qu'il convient que le représentant de l'Inde en soit venu au terme de sa déclaration avant que je prenne la parole.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil se souviennent sans doute du raid Jameson en Afrique du Sud, où il s'agissait d'une expédition dirigée contre la République sud-africaine. Le cas présent est certes plus grave, du fait que l'expédition a été tentée contre un Dominion, membre de la famille du Commonwealth. Il semble presque inimaginable qu'une telle mesure ait pu être prise sans consultation préalable avec le Gouvernement de Sa Majesté. En fait, je suis convaincu que, si de telles consultations avaient eu lieu, cette mesure n'aurait jamais été prise et que toutes les difficultés qui en ont découlé, et qui nous empêchent de progresser actuellement, nous auraient été épargnées.

La deuxième question que je désire poser au représentant du Pakistan est la suivante: le Commandant en chef des armées pakistanaises a-t-il averti, à un moment quelconque, le Gouvernement du Pakistan que la mesure qu'il recommandait, quelque justifiée qu'elle lui parût, pourrait constituer une violation du droit international? Je crois qu'afin de se mettre à couvert, il a dû prendre cette précaution, étant donné la façon dont il s'est comporté dans un autre cas que je vais rappeler. Voici quelques extraits d'une dépêche expédiée du Pakistan par Douglas Brown. Elle est datée du mardi 28 octobre 1947 et a paru dans le *Daily Telegraph* de Londres du 29 octobre 1947:

"M. Jinnah a ordonné au général Gracey de répondre à l'entrée des troupes indiennes au Cachemire en envoyant immédiatement des troupes, par la route Murree, avec mission de reprendre Baramula, d'occuper Srinagar, et notamment son aéroport, et de couper le col de Banihal du côté de l'Inde.

"Le général Gracey a répondu que, selon les nouvelles qui venaient de lui parvenir, le Cachemire avait proclamé son rattachement à l'Union indienne et qu'en con-

dustan. He begged that the matter be referred first to Field Marshal Auchinleck. To this Mr. Jinnah with some reluctance agreed.

"Such was the reason of the conference held today around the sick-bed of the Pakistan Prime Minister, Mr. Liaquat Ali Khan, for which Field Marshal Auchinleck from Delhi, General Gracey from Rawalpindi and Sir George Cunningham, Governor of the North West Frontier Province from Peshawar, all set out by air at dawn.

"I am told that the first point made by the Supreme Commander at the conference was that if the armies of the two Dominions came to blows, all British officers on both sides would immediately resign. This would include the respective Commanders-in-Chief of India and Pakistan, Lieutenant-General Sir Rob Lockhart and Lieutenant-General Sir Frank Messervy. General Messervy is expected to return immediately from England, arriving on Thursday."

Whatever the answers to these questions may be, one thing is clear: that the justification pleaded by Pakistan is that the sending of the troops was necessitated by considerations of self-defence. Such a plea might have passed muster in the old days, but now, fortunately, we have the United Nations and its Charter.

Article 51 of the Charter reads:

"Nothing in the present Charter shall impair the inherent right of individual or collective self-defence if an armed attack occurs against a Member of the United Nations, until the Security Council has taken the measures necessary to maintain international peace and security. Measures taken by Members in the exercise of this right of self-defence shall be immediately reported to the Security Council, and shall not in any way affect the authority and responsibility of the Security Council under the present Charter to take at any time such action as it deems necessary in order to maintain or restore international peace and security."

This Article imposes two limitations upon the right of self-defence: first, there must be an armed attack upon the Member that exercises the right; and, secondly, measures taken in the exercise of the right of self-defence must immediately be reported to the Security Council. In the present instance there was no armed attack on Pakistan, and admittedly the sending of the army into Kashmir was not reported to the Security Council.

I am not making a small legal point. I am pointing this out because, if the matter had been reported at that stage to the Security Council, we should not have been in the difficult position in which we find ourselves today. I feel sure that the Pakistan Army would not have been allowed to go in, and the subsequent mischief to which

séquence l'envoi de troupes constituerait un acte de guerre contre l'Hindoustan. Il a demandé que la question fût soumise au préalable au maréchal Auchinleck. Après quelque hésitation, M. Jinnah a acquiescé à cette demande.

"Telle a été la raison de la conférence qui s'est tenue aujourd'hui au chevet du Premier Ministre du Pakistan, M. Liaquat Ali Khan; pour s'y rendre le maréchal Auchinleck, le général Gracey et Sir George Cunningham, Gouverneur de la province frontalière du nord-ouest, ont quitté respectivement ce matin à l'aube, par la voie des airs, les villes de Delhi, Rawalpindi et Peshawar.

"Il m'a été rapporté qu'au cours de cette conférence, le Commandant en chef a commencé par affirmer que, si les armées des deux Dominions en venaient aux mains, tous les officiers britanniques, des deux côtés, démissionneraient immédiatement. Ce serait notamment le cas pour les Commandants en chef de l'Inde et du Pakistan, les généraux Sir Rob Lockhart et Sir Frank Messervy. On s'attend à ce que le général Messervy quitte immédiatement l'Angleterre pour arriver ici jeudi."

Quelles que soient les réponses qui seront données à ces questions, un fait ressort nettement, à savoir que pour justifier l'envoi des troupes, le Pakistan a prétendu que cette mesure avait été rendue nécessaire par des considérations de légitime défense. Cet argument aurait pu avoir quelque valeur jadis, mais à l'heure actuelle nous avons fort heureusement l'Organisation des Nations Unies et sa Charte.

L'Article 51 de la Charte est ainsi rédigé:

"Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales."

Cet Article impose deux limitations au droit de légitime défense: premièrement, un Membre ne peut exercer ce droit qu'à condition d'être l'objet d'une agression armée; deuxièmement, les mesures prises dans l'exercice de ce droit doivent être immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Dans le cas actuel, le Pakistan n'a pas fait l'objet d'une attaque armée et chacun sait que l'envoi de l'armée au Cachemire n'a pas été porté à la connaissance du Conseil de sécurité.

Ce n'est pas un point de droit sans importance que je soulève. Si j'insiste, c'est que, si la question avait été portée à l'époque à la connaissance du Conseil de sécurité, nous ne serions pas dans la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'armée pakistanaise, j'en suis convaincu, n'aurait pas été autorisée

the invasion led would have been avoided. I have contended in my original speech [463rd meeting] that because of this initial wrong, certain other wrongs followed, namely, the building up of the so-called *Asad* forces and the so-called *Asad* administrations. I then asked, as I still ask, that all these wrongs should be completely undone before a plebiscite can be held. Any other course would involve the recognition of an act which was not only against the plain provisions of the Charter but was also, as I see it, a crime according to British municipal law. We should be creating a dangerous precedent if we took any other view or adopted any other course.

It is said that the dispatch of Pakistan troops was necessitated by India's mounting an offensive against the raiders. But surely this was nothing new. The Security Council knew that the Indian Army had gone to Kashmir to repel the invaders, but it is curious to learn that, although Pakistan, according to its defence before this Council, was rendering no assistance whatever to the raiders, nevertheless when it found that India was on the point of expelling the raiders, Pakistan found it necessary to send its army into Kashmir in order to hold the line. But we are told that Pakistan did not do anything more, whereas we have it, both from the majority [S/1430] and from the minority [S/1430/Add.3] reports of the Commission, that Pakistan not merely held the line but extended its military control over the northern areas between August 1948 and January 1949. This was not a case of merely holding the line, but of occupying as large a part of the State as Pakistan's military strength permitted.

I shall now proceed to deal with two other points raised by the representative of Pakistan in connexion with the implementation of the resolution of 13 August. His first point was that the disbanding and disarming of the *Asad* forces belonged to what is called the plebiscite period, which is to commence after the implementation of parts I and II of the resolution. The real point, so far as India is concerned, is not whether the disbanding and disarming of these forces should fall in this period or that period, but whether it should not take place before the bulk of the Indian Army is withdrawn from the State. Our view has consistently been that these forces should be disbanded and disarmed before India is called upon to withdraw the bulk of its army. The Commission itself has said that if it could have foreseen that Pakistan would build up so formidable a force as the *Asad* forces have now become, it would have dealt with the question in part II of the resolution. Therefore, if we follow the spirit of the resolution—that is to say, what the Commission really would have done if it could have foreseen the facts—the disbanding and disarming of the *Asad* forces should be put on the same footing as the withdrawal of the Pakistan Army, of which these forces are merely a limb or adjunct. To this the representative of Pakistan answers that the *Asad* forces are not mentioned in the resolution of 13 August. In the words of a famous precedent, the representative of Pakistan's objection is, "It is not so nominated in the bond." If so, if the representative of Pakistan wishes to stand upon the letter of the

à avancer, et les malheurs auxquels cette invasion a donné lieu auraient été évités. J'ai affirmé, dans le premier discours que j'ai prononcé [463ème séance], que cette faute initiale en avait entraîné certaines autres, comme la formation des prétendues forces *asad* et la création des prétendues administrations *asad*. J'ai affirmé alors, et je continue à le faire, que toutes ces fautes doivent être entièrement réparées avant qu'un plébiscite ne puisse avoir lieu. Toute autre attitude équivaudrait à reconnaître un acte qui non seulement est contraire aux dispositions explicites de la Charte, mais en même temps, à mon sens, constitue un crime d'après la législation du Royaume-Uni. En nous rangeant à un autre point de vue ou en adoptant une autre ligne de conduite, nous créerions un dangereux précédent.

On dit que l'envoi de troupes pakistanaises a été rendu nécessaire du fait que l'Inde préparait une offensive contre les envahisseurs. Mais ceci n'est certes pas nouveau. Le Conseil de sécurité savait que l'armée indienne était allée au Cachemire repousser les envahisseurs; cependant, il est curieux d'apprendre que le Pakistan qui, d'après la plaidoirie qu'il a présentée au Conseil, ne prêtait aucune assistance aux envahisseurs a néanmoins jugé bon, lorsqu'il s'est rendu compte que l'Inde allait les repousser, d'envoyer son armée au Cachemire pour tenir les positions. On nous dit que le Pakistan n'a rien fait de plus; cependant nous savons, par les rapports de la majorité [S/1430] et de la minorité [S/1430/Add.3] de la commission, que le Pakistan ne s'est pas contenté de tenir les positions, mais qu'entre les mois d'août 1948 et de janvier 1949 il a étendu son contrôle militaire sur les régions du nord. En l'occurrence, il n'a pas été question de tenir des positions, mais d'occuper une part aussi importante de l'Etat que le permettait la puissance militaire du Pakistan.

Je vais maintenant examiner deux autres questions soulevées par le représentant du Pakistan en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution du 13 août. Ce représentant a d'abord affirmé que le licenciement et le désarmement des forces *asad* se rattachent à ce que l'on appelle la période du plébiscite, période qui doit s'ouvrir lorsque les mesures prévues dans les première et deuxième parties de la résolution du 13 août 1948 auront été exécutées. En ce qui concerne l'Inde, le problème véritable n'est pas de savoir si le licenciement et le désarmement de ces forces doivent avoir lieu durant telle ou telle période, mais si ce licenciement ne devrait pas avoir lieu avant le retrait de l'Etat du gros de l'armée indienne. Nous avons toujours pensé que le licenciement et le désarmement de ces forces devraient être opérés avant que l'Inde ne soit invitée à retirer le gros de son armée. La commission elle-même a dit que, si elle avait pu prévoir que le Pakistan se créerait l'armée puissante que sont devenues à présent les forces *asad*, elle aurait réglé la question dans la deuxième partie de la résolution. Donc, si nous nous conformons à l'esprit de la résolution — c'est-à-dire si nous considérons ce que la commission aurait fait en réalité si elle avait pu prévoir la situation actuelle — le licenciement et le désarmement des forces *asad* devraient être mis sur le même pied que le retrait de l'armée du Pakistan dont ces forces ne sont qu'un tronçon. A ceci, le représentant du Pakistan répond que les forces *asad* ne sont pas mentionnées dans la résolution du 13 août.

resolution of 13 August, let us go by the letter. The wording of part II, section B, paragraph 1 of the resolution is to the effect that when the Pakistan forces are notified as being withdrawn, the Government of India agrees to begin to withdraw the bulk of its forces from the State in stages to be agreed upon with the Commission.

In other words, what India is required to do by the letter of the resolution is to begin to withdraw the bulk of its forces, but the withdrawal need not be completed. Indeed, the stages of the withdrawal are left to be determined by agreement between the Commission and the Government of India. Only the initial stages constitute the beginning, and that is all for which the strict words of the resolution provide. India's view is that it cannot afford to complete the withdrawal of the bulk of its forces until the *Azad* Kashmir forces have been disbanded and disarmed. The real question, as I have already pointed out, is which is to come first: the disbanding and disarming of the *Azad* Kashmir forces or the withdrawal of the bulk of the Indian Army. We say the former, and the Commission supports this contention when it says that if it had been able to foresee what Pakistan was going to do, it would have made express provision for the disbanding and disarming of these forces in the resolution of 13 August.

I now come to the point regarding the northern areas. So far as concerns the territory evacuated by Pakistan troops in the south, part II, section A, paragraph 3 of the resolution of 13 August provides that the territory shall be administered by the local authorities under the surveillance of the Commission, this, of course, subject to the assurance given to India by the Commission that this part of the resolution will not be interpreted or applied in practice so as to bring into question the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government over the portion of its territory evacuated by the Pakistan troops.

Let me draw attention to the words "or applied in practice". The meaning is obviously that neither in theory nor in practice was the sovereignty of the State to be questioned in that territory. If the contention of the representative of Pakistan is that the territory referred to includes the northern areas as well as the southern areas, then the assurance will apply to both. But if, as held by the Commission, the reference was only to the territory to the south-west and did not include the northern areas, then there was a separate assurance in respect of the northern areas given in the Commission's reply of 25 August [S/1100, paragraph 79] to the second letter of the Prime Minister of India of 20 August [S/1100, paragraph 78] to which I have already referred in my speech.

Therefore, on whatever interpretation, an assurance of the unquestioned sovereignty of the Jammu and Kashmir State was given to India; and, in our view, that assurance was repeated in sub-paragraph 3(b) of the resolution of 5 January 1949. I have quoted that particular sub-paragraph once before, but I shall quote it again because we attach great importance to it. The sub-para-

Représentant un mot fameux, ce représentant affirme: "Ceci n'est pas spécifié dans la créance". Dans ces conditions, si le représentant du Pakistan veut observer à la lettre la résolution du 13 août, tenons-nous en à la lettre. Le premier paragraphe de la section B de la deuxième partie prévoit que, lorsqu'il aura été informé du retrait des troupes du Pakistan, le Gouvernement de l'Inde acceptera de commencer à retirer par étapes le gros de ses forces de cet Etat, selon des modalités à établir après entente avec la commission.

En d'autres termes, cette résolution enjoint à l'Inde de commencer à retirer le gros de ses forces, mais ce retrait ne doit pas nécessairement être achevé. En fait, les étapes du retrait restent à régler après entente entre la commission et le Gouvernement de l'Inde. Seuls les premiers stades constituent le début du retrait et c'est strictement à eux que s'appliquent les termes de la résolution. L'Inde estime qu'elle ne peut se permettre d'achever le retrait du gros de son armée tant que les forces du Cachemire *azad* n'auront pas été licenciées et désarmées. Le véritable problème, comme je l'ai déjà signalé, est de savoir ce qui doit passer d'abord: le licenciement et le désarmement des forces du Cachemire *azad* ou le retrait du gros de l'armée indienne. A notre avis, c'est le licenciement, et la commission appuie cette affirmation lorsqu'elle dit que, si elle avait pu prévoir ce qu'allait faire le Pakistan, elle aurait incorporé dans la résolution du 13 août des dispositions en vue du licenciement et du désarmement de ces forces.

J'en arrive maintenant à la question des régions du nord. En ce qui concerne le territoire évacué par les troupes du Pakistan au sud, le paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie prévoit qu'il sera administré par les autorités locales sous la surveillance de la commission, ceci, bien entendu, sous réserve de l'assurance, donnée par la commission à l'Inde, que l'interprétation ou l'application pratique de cette partie de la résolution ne devra par mettre en doute la souveraineté du Gouvernement de Jammu et Cachemire sur la partie du territoire de cet Etat évacuée par les troupes du Pakistan.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les mots "ou l'application pratique". Ils signifient manifestement que la souveraineté de l'Etat ne peut être mise en doute dans ce territoire, ni en théorie, ni en pratique. Si le représentant du Pakistan veut démontrer que le territoire en question comprend les régions du nord aussi bien que les régions du sud, cette garantie s'applique aux deux régions. Mais si, comme l'affirme la commission, il s'agit uniquement du territoire du sud-ouest et non des régions du nord, celles-ci font l'objet d'une garantie séparée donnée dans la réponse de la commission, en date du 25 août [S/1100, paragraphe 79], à la deuxième lettre du Premier Ministre de l'Inde en date du 20 août [S/1100, paragraphe 78], dont j'ai déjà parlé au cours de mon exposé.

C'est pourquoi, quelle que soit l'interprétation, la souveraineté incontestée de l'Etat de Jammu et Cachemire a été garantie à l'Inde; et, à notre avis, cette garantie a été répétée à l'alinéa b du paragraphe 3 de la résolution du 5 janvier 1949. J'ai déjà cité cet alinéa mais je le citerai une fois de plus parce que nous y attachons une importance considérable. Comme je l'ai déjà dit, cet

graph, as I have already said, was inserted at India's instance. It runs as follows:

"The Plebiscite Administrator shall derive from the State of Jammu and Kashmir the powers he considers necessary for organizing and conducting the plebiscite and for ensuring the freedom and impartiality of the plebiscite."

My learned friend, the representative of Pakistan, twitted me at one point of his speech with claiming credit for India for accepting the proposals contained in this resolution on 23 December [S/1196, annex 4] whereas Pakistan accepted them two days later [S/1196, annex 5]. What I was commenting upon in that part of my speech was the delay in Pakistan's acceptance of the resolution of 13 August. But, apart from that, the difference of two days between 23 December and 25 December is of very great significance, as I shall presently explain. India asked for the insertion of sub-paragraph 3(b) in the resolution of 5 January 1949 because it attached the greatest importance to the unquestioned sovereignty of the State throughout its territory, and the words of the sub-paragraph necessarily implied that the powers of the State, whether in the northern areas or in the southern areas or anywhere else, would remain with the State before the holding of a plebiscite. However, my distinguished friend stated yesterday [465th meeting] that in a memorandum of 25 December the Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan gave him an explanation of the sub-paragraph which stated that it meant practically nothing, that it was a mere formality, and so on. If any such explanation was given to the Pakistan Government on 25 December, that is to say, two days after the proposals had been accepted by the Government of India, clearly that explanation is not binding upon the Government of India.

The holding of the plebiscite for the entire State and the unquestioned sovereignty of the State over its entire territory are inseparably connected. The southern areas may be administered, under the surveillance of the United Nations, by local authorities appointed from among the local inhabitants by the Government of the State of Jammu and Kashmir. This would be in accordance with the resolution of 13 August, as interpreted to India. I may mention that Sheikh Abdullah's Government at present includes a member of the rival organization, the Muslim Conference.

I shall now proceed to deal with some of the specific points raised by the representative of Pakistan. He covered a great deal of ground, and I do not propose to follow him into every detail; I shall confine myself to the more salient points in his argument. He opened with a longish discourse on Junagadh, Hyderabad and various other matters. We are at present concerned only with the Kashmir issue. I do not know what the other members of the Council feel, but, speaking for myself, I have found it difficult enough to master the facts of the Kashmir issue. If we are to be asked at the same time to go into all the other matters which are alleged to be in dis-

alinéa a été inséré à la demande de l'Inde. Il est ainsi rédigé :

"L'administrateur du plébiscite recevra de l'Etat de Jammu et Cachemire les pouvoirs qu'il juge nécessaires pour organiser et mener à bien le plébiscite ainsi que pour entourer celui-ci de toutes les garanties voulues de liberté et d'impartialité."

Mon savant ami, le représentant du Pakistan, m'a raillé au cours de son exposé pour avoir inscrit au crédit de l'Inde le fait d'avoir accepté, le 23 décembre [S/1196, annexe 4], les propositions contenues dans cette résolution, alors que le Pakistan ne les a acceptées que deux jours plus tard [S/1196, annexe 5]. Ce que je faisais observer dans cette partie de mon discours, c'était le délai qui s'était écoulé avant l'acceptation par le Pakistan de la résolution du 13 août. Mais en dehors de cela, la différence de deux jours entre le 23 décembre et le 25 décembre revêt une importance considérable, et je vais expliquer pourquoi. L'Inde a demandé l'insertion de l'alinéa b du paragraphe 3 dans la résolution du 5 janvier 1949 parce qu'elle attache la plus grande importance à la souveraineté incontestée de l'Etat sur toute l'étendue de son territoire, et les termes de cet alinéa impliquent nécessairement que, avant qu'un plébiscite n'ait lieu, l'Etat conservera ses pouvoirs, que ce soit dans les régions du nord, dans les régions du sud ou dans toute autre région. Toutefois, mon éminent ami a déclaré hier [465ème séance] que, dans un memorandum en date du 25 décembre, le Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan lui avait fourni une explication de cet alinéa, de laquelle il résultait que ce texte ne signifiait pratiquement rien, qu'il ne constituait qu'une simple formalité, et ainsi de suite. Si une telle explication a été donnée au Gouvernement du Pakistan le 25 décembre, c'est-à-dire deux jours après l'acceptation des propositions par le Gouvernement de l'Inde, il est manifeste qu'elle ne lie pas le Gouvernement de l'Inde.

La question de l'organisation du plébiscite dans l'ensemble de l'Etat et celle de la souveraineté incontestée de l'Etat sur l'ensemble de son territoire sont inséparablement liées. Les régions du sud peuvent être administrées, sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies, par des autorités locales choisies parmi les habitants de la région par le Gouvernement de l'Etat de Jammu et Cachemire. Cela serait conforme à la résolution du 13 août, telle que l'interprète l'Inde. J'ajouterais que le Gouvernement du cheik Abdullah compte actuellement un membre de l'organisation rivale, la Conférence musulmane.

Je vais m'occuper maintenant d'examiner certaines des questions précises soulevées par le représentant du Pakistan. Il s'est étendu sur un grand nombre de sujets, et je ne me propose pas de le suivre jusque dans les détails; je me bornerai aux points saillants de son argumentation. Il a débuté par un assez long exposé sur les questions du Junagadh, de l'Haïderabad et diverses autres questions. Nous ne sommes saisis actuellement que de la question du Cachemire. J'ignore le sentiment des autres membres du Conseil, mais, pour ma part, j'ai déjà éprouvé suffisamment de difficultés à me mettre au courant des faits en ce qui concerne la question du

pute between India and Pakistan, the burden will be intolerable. I shall therefore make only a few general observations on these issues, although to my mind they are, strictly speaking, irrelevant to the present discussion.

One thing has emerged clearly even from the extracts which my distinguished friend has quoted from various statements made by the Prime Minister and the Deputy Prime Minister of India, which is that in every disputed case there should be a reference to the will of the people. That is the criterion which, subject to certain conditions as to the restoration of normal conditions, India has offered to apply in Kashmir. There is, however, one fundamental difference between the cases of Hyderabad and Junagadh, on the one hand, and Kashmir, on the other. In Kashmir, as I have already stated in my original speech, a large section of the Muslims—that is to say, a large section of the majority community—are themselves in favour of remaining in India. This is not India's fault; it is a plain fact, for which I have already tried to give several reasons. In Hyderabad and Junagadh, on the other hand, so far as I am aware, no section of the population that forms the majority has ever been in favour of acceding to Pakistan. This is a fundamental difference which is apt to be forgotten in these facile analogies.

My distinguished friend has often referred to the "so-called accession" of Kashmir to India, as if there were some legal defect therein. Members will find this aspect of the case fully discussed in annex 43 to the majority report of the Commission [S/1430/Add.1]. I do not wish to weary the members of the Council with a long legal disquisition on the subject of accession. I would only mention that, under the Constitution which was in force in India after 15 August 1947 and until 26 January 1950, specific provision had been made as to the exact mode of accession of Indian States. In passing, I may observe that that Constitution was practically an enactment of the British Parliament. Under section 6 of that Constitution, often referred to as the Government of India Act, 1935, an Indian State shall be deemed to have acceded to the Dominion if the Governor-General has signified his acceptance of an instrument of accession executed by the Ruler, etc. The rest of the section merely deals with the contents of the instrument. This is all that was required for accession: an instrument executed by the Ruler and accepted by the Governor-General.

On 26 October 1947, the Ruler actually executed such an instrument of accession; and, on 27 October 1947, the Governor-General, Lord Mountbatten, signified his acceptance of that instrument. Constitutionally, therefore, all the requirements of accession were complete. In accepting the instrument, Lord Mountbatten said to the Ruler:

Cachemire; s'il nous faut simultanément nous engager dans l'examen de toutes les autres questions qui font prétendument l'objet d'un différend entre l'Inde et le Pakistan, la tâche se révélera insurmontable. C'est pourquoi je me bornerai à formuler quelques observations générales à propos de ces questions, bien qu'à mon avis elles soient strictement étrangères à la question actuellement en discussion.

Mon éminent ami a cité des extraits de déclarations faites par le Premier Ministre et le Premier Ministre adjoint de l'Inde; ces extraits mêmes démontrent clairement une chose, c'est que, dans chacun des cas en discussion, il y a lieu de s'en remettre à la volonté populaire. Tel est le critère que l'Inde a offert d'appliquer à la question du Cachemire, sous réserve de certaines conditions relatives au rétablissement de la situation normale. Il existe cependant une différence fondamentale entre les cas de l'Haïderabad et du Junagadh d'une part, et celui du Cachemire d'autre part. Au Cachemire, ainsi que je l'ai déjà déclaré dans mon exposé initial, un nombre important des Musulmans — c'est-à-dire une partie importante de la communauté religieuse majoritaire — désire demeurer dans le Dominion indien. L'Inde n'en est pas responsable; c'est un fait évident que j'ai déjà essayé d'expliquer de diverses manières. Dans l'Haïderabad et le Junagadh, d'autre part, pour autant que je sache, aucune partie de l'élément ethnique qui constitue la majorité ne s'est jamais prononcée en faveur du rattachement au Pakistan. C'est là une différence fondamentale dont on oublie aisément de tenir compte en établissant des analogies aussi simplistes.

Mon distingué ami a souvent fait allusion au "prétendu rattachement" du Cachemire à l'Inde, comme s'il y avait là quelque défaut d'ordre juridique. Les membres du Conseil trouveront une discussion approfondie de cet aspect de la question à l'annexe 43 du rapport majoritaire de la commission [S/1430/Add.1]. Je ne veux pas lasser les membres du Conseil en faisant une longue digression juridique sur le thème du rattachement. Je dirai seulement que, conformément à la Constitution en vigueur dans l'Inde du 15 août 1947 au 26 janvier 1950, des dispositions particulières régissaient dans tous ses détails les modalités du rattachement des Etats indiens. Je pourrais faire observer en passant que cette Constitution avait, pour ainsi dire, été promulguée par le Parlement britannique. Aux termes du chapitre 6 de cette Constitution, souvent appelée *Government of India Act, 1935* (Loi sur le Gouvernement de l'Inde), un Etat indien était considéré comme rattaché au Dominion lorsque le Gouverneur général signifiait son acceptation d'un instrument de rattachement établi par le Souverain dudit Etat, etc. Le reste du chapitre traite uniquement de la teneur de l'instrument. Voilà tout ce qui était exigé pour le rattachement: un instrument établi par le Souverain et accepté par le Gouverneur général.

Le 26 octobre 1947, le Souverain a établi effectivement un tel instrument de rattachement; et, le 27 octobre 1947, Lord Mountbatten, Gouverneur général, a signifié son acceptation. Donc, du point de vue constitutionnel, toutes les conditions de rattachement étaient remplies. En acceptant l'instrument, Lord Mountbatten a déclaré au Souverain:

"Consistently with its policy that, in the case of any State where the issue of accession has been the subject of dispute, the question of accession should be decided in accordance with the wishes of the people of the State, it is my Government's wish that, as soon as law and order have been restored in Kashmir and its soil cleared of the invader, the question of the State's accession should be settled by a reference to the people.

"Meanwhile, in response to Your Highness's appeal for military aid, action has been taken today to send troops of the Indian Army to Kashmir to help your own forces to defend your territory, and to protect the lives, property and honour of your people. My Government and I note with satisfaction that Your Highness has decided to invite Sheikh Abdullah to form an interim Government to work with your Prime Minister."

As I have repeatedly said, India still stands by the offer contained in that letter, to submit the question to the will of the people as soon as normal conditions are restored. But this does not in any way affect the position that for the time being accession is legally and constitutionally complete.

Sir Mohammad Zafrulla Khan devoted a good deal of his speech towards proving why it was essential, from Pakistan's point of view, that Kashmir must accede to Pakistan. Let me quote his exact words [464th meeting]: "The possession of Kashmir can add nothing to the economy of India or to the strategic security of India. On the other hand, it is vital for Pakistan." That is to say, the possession of Kashmir is vital for Pakistan. Sir Mohammad Zafrulla Khan is apparently no longer content with accession; he desires possession. At this point of his argument he seems to have forgotten that the matter is to be decided not by the comparative needs of Pakistan and of India, but by the wishes of the people of Kashmir. Indeed, as I heard him developing this part of his argument, I began to understand more and more clearly why a large section of the Kashmir Muslims are nervous of acceding to Pakistan. If I may say so without any offence, the wolf may need the lamb desperately, but the lamb may have different wishes in the matter. It is because India has no need to exploit Kashmir and can give it the fullest political and economic freedom that a large section even of the Muslims of Kashmir wish to remain in India. This part of his argument sounded very much like the *Lebensraum* doctrine.

The representative of Pakistan joined issue with me over my statement that the bulk of the trade of Kashmir was in the areas now included in India. I shall therefore give the exact figures of the three years immediately preceding partition. These figures were compiled from official records for the information of the United Nations Commission for India and Pakistan. In the year 1944-1945 Kashmir imported 46 million rupees worth of goods from the areas now included in India and 12 million rupees worth of goods from the areas now included in

"Conformément à sa ligne de conduite, selon laquelle, si le rattachement d'un Etat fait l'objet d'un litige, la question doit être résolue en tenant compte des désirs du peuple de l'Etat, mon Gouvernement désire que, dès que la paix et l'ordre auront été rétablis au Cachemire et dès que le territoire de cet Etat aura été libéré de ses envahisseurs, la question du rattachement de l'Etat soit réglée par voie de consultation populaire.

"En attendant, en réponse à l'appel de Votre Altesse demandant aide militaire, des dispositions ont été prises aujourd'hui pour l'envoi au Cachemire de contingents de l'armée indienne afin d'aider vos propres forces à défendre votre territoire et à protéger la vie, les biens et l'honneur de votre peuple. Mon Gouvernement et moi-même notons avec satisfaction que Votre Altesse a décidé d'inviter le cheik Abdullah à former un gouvernement provisoire appelé à collaborer avec votre Premier Ministre."

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'Inde maintient l'offre contenue dans cette lettre de consulter l'opinion populaire dès que des conditions normales auront été rétablies. Mais cela ne change rien au fait que, pour le moment, le rattachement est légal et consommé du point de vue constitutionnel.

Sir Mohammad Zafrulla Khan a consacré une grande partie de son discours à démontrer pourquoi il importait, du point de vue du Pakistan, que le Cachemire fût rattaché au Pakistan. Permettez-moi de citer ses propres paroles [464ème séance]: "La possession du Cachemire ne peut rien ajouter à l'économie de l'Inde ni à sa sécurité stratégique; par contre, elle est vitale pour le Pakistan". En d'autres termes, la possession du Cachemire présente une importance vitale pour le Pakistan. Sir Mohammad Zafrulla Khan ne se contente apparemment plus du rattachement; c'est la possession qu'il exige. Il semble, à ce point de son argumentation, perdre de vue le fait que la solution du problème dépend, non pas des besoins relatifs du Pakistan et de l'Inde, mais des vœux de la population du Cachemire. En vérité, en l'entendant exposer cette partie de son argumentation, j'en arrivais à comprendre de plus en plus clairement les raisons pour lesquelles une grande partie des Musulmans du Cachemire redoutent le rattachement au Pakistan. Si je puis m'exprimer ainsi sans porter offense, le loup a terriblement besoin de l'agneau, mais l'agneau peut avoir d'autres vues en la matière. C'est parce que l'Inde n'a pas besoin d'exploiter le Cachemire et qu'elle peut lui assurer la plus large liberté politique et économique, qu'une grande partie des Musulmans eux-mêmes du Cachemire désirent rester rattachés à l'Inde. Cette partie de son argumentation rappelait étrangement la théorie du *Lebensraum*.

Le représentant du Pakistan a contesté le bien-fondé de ma déclaration selon laquelle la plupart des échanges commerciaux du Cachemire se font dans les régions qui constituent maintenant l'Inde. Je vais donc citer les chiffres exacts se rapportant aux trois années précédant immédiatement le partage. Ces chiffres proviennent de documents officiels préparés pour l'information de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Au cours de l'année 1944-1945, le Cachemire a importé, des régions qui constituent actuellement l'Inde, 46 mil-

Pakistan; in percentages, 79 per cent from India and 21 per cent from Pakistan. In 1945-1946, 47 million rupees worth of goods were imported from India and 9 million rupees worth from Pakistan; in percentages, 84 per cent from India and 16 per cent from Pakistan. In 1946-1947, 59 million rupees worth of goods were imported from India and 12 million rupees worth from Pakistan; in percentages, 82 per cent and 18 per cent respectively. The figures for exports from Kashmir during the same years were 80 per cent to India and 20 per cent to Pakistan in each of the three years.

With reference to timber, on which Sir Mohammad Zafrulla Khan dwelt at some length, the official records show that eleven-eighteenths of the timber exports, including fir logs, were for consumption in India, and seven-eighteenths for consumption in Pakistan. It must, of course, be admitted that during the years in question India was a single country, an undivided country, and the figures I have quoted are to some extent based upon the best estimate that could be made of the proportions of certain goods consumed in the areas now included in India and in Pakistan, respectively. To that extent the figures are a matter of opinion. I shall concede that. The main consumer of Kashmir timber was and continues to be the Indian railways.

The representative of Pakistan repeatedly referred to the stoppage of water from certain irrigation canals. I shall therefore mention a few salient facts. Previous to the partition of India there were sixteen canal systems in the undivided Punjab. As a result of partition, twelve of these systems have fallen exclusively into West Punjab, that is, into Pakistan. Only three are in East Punjab, which is in India. One, the Bari-Doab Canal, is divided between the two. The total discharge of the five rivers of the Punjab in the winter season is 47,500 cusecs,¹ of which West Punjab and Bahawalpur in Pakistan get 39,500 cusecs, and East Punjab, with its States, only about 8,000 cusecs. In other words, five-sixths of the supply has been given to Pakistan and about one-sixth to India. West Punjab is a highly developed surplus food area, whereas East Punjab is under-developed and a deficit food area liable to severe and frequent famine.

In December 1947 a stand-still agreement was signed by the Chief Engineers of the East and West Punjab for the continuance of the supply to Pakistan canals from head waters in India, subject, of course, to payment. This stand-still agreement was to last only up to 31 March 1948, but in spite of reminders from the East Punjab

¹ Cubic feet per second.

lions de roupies de marchandises alors que les importations provenant des régions que comprend à présent le Pakistan s'élevaient à 12 millions de roupies, soit 79 pour 100 pour les importations provenant de l'Inde et 21 pour 100 pour les importations provenant du Pakistan. En 1945-1946, les importations en provenance de l'Inde ont atteint 47 millions de roupies et celles en provenance du Pakistan 9 millions de roupies, soit 84 pour 100 et 16 pour 100 respectivement. En 1946-1947, ces chiffres étaient de 59 millions de roupies pour l'Inde et de 12 millions de roupies pour le Pakistan, soit 82 pour 100 et 18 pour 100 respectivement. Au cours des mêmes années, et pour chacune d'elles, les exportations du Cachemire se répartissaient de la manière suivante: 80 pour 100 vers l'Inde et 20 pour 100 vers le Pakistan.

Sir Mohammad Zafrulla Khan a parlé longuement du bois; à ce sujet, les documents officiels démontrent que onze dix-huitièmes des exportations de bois, y compris les billes de sapin, étaient destinés à l'Inde et sept dix-huitièmes au Pakistan. Naturellement, il faut admettre qu'au cours des années dont il s'agit, l'Inde était un pays indivis, ne formant qu'un tout, et les chiffres que j'ai cités sont fondés, dans une certaine mesure, sur l'évaluation la plus exacte qui ait pu être faite de la répartition proportionnelle de certaines marchandises dans les régions qui constituent respectivement aujourd'hui l'Inde et le Pakistan. Dans cette mesure, un élément subjectif entre dans l'établissement des chiffres que je viens de citer. Cela, je suis prêt à le concéder. Mais, le fait est que les chemins de fer de l'Inde étaient, et continuent d'être, les principaux consommateurs des bois du Cachemire.

Le représentant du Pakistan a parlé à plusieurs reprises de l'arrêt des eaux provenant de certains canaux d'irrigation. Je voudrais donc citer quelques faits particulièrement frappants. Avant le partage de l'Inde, il y avait dans l'ensemble du Pendjab seize systèmes de canaux. A la suite du partage, douze de ces systèmes furent attribués au seul Pendjab occidental, c'est-à-dire au Pakistan, trois seulement échurent au Pendjab oriental, c'est-à-dire à l'Inde; le dernier, le canal Bari-Doab, fut divisé entre les deux pays. Le débit total des cinq cours d'eau du Pendjab pendant la saison d'hiver s'élève à 16.900 mètres cubes par seconde, sur lesquels le Pendjab occidental et le Bahawalpur, qui font partie du Pakistan, reçoivent 14.100 mètres cubes par seconde, tandis que le Pendjab oriental, avec ses Etats, n'en reçoit que 2.850 environ. En d'autres termes, les cinq sixièmes des ressources hydrauliques ont été attribués au Pakistan et l'Inde n'en a reçu qu'un sixième environ. Le Pendjab occidental est une région très développée, à production agricole excédentaire, tandis que le Pendjab oriental est une région insuffisamment développée, à production agricole déficitaire, sujette à de graves et fréquentes famines.

En décembre 1947, les ingénieurs en chef du Pendjab oriental et du Pendjab occidental ont signé un accord de stabilisation tendant à assurer, comme par le passé, l'alimentation des canaux du Pakistan par les rivières dont le cours supérieur est en territoire indien, moyennant, bien entendu, une certaine rémunération. Cet accord de stabilisation ne devait rester en vigueur que jusqu'au 31 mars 1948, mais, malgré les avertissements répétés des in-

engineers, Pakistan took no step to enter into a fresh agreement before the existing one expired. In the absence of any such agreement, East Punjab had to close the canals on 1 April 1948. About the middle of that month the Chief Engineers of the two provinces, with the authority of their respective Governments, signed an agreement under which the supplies were to be continued for a limited period. This agreement was, however, not ratified by the Government of West Punjab, Pakistan, with the result that the flow of water in the canals could not be resumed and there might have been severe loss of crops. At this stage—and I invite special attention to this point—the Prime Minister of India intervened personally, and as a result of his efforts an agreement was executed between the two Governments on 4 May 1948, according to which the supplies to these canals were resumed.

Members of the Council will remember that among the reasons given for the marching of the Pakistan Army into Kashmir, one was that Pakistan feared that India would stop the water from the Mangla Head Works. The representative of Pakistan might at least have mentioned that, two days earlier, as a result of the Prime Minister of India's personal intervention, India had resumed the supplies which, owing to the continued negligence of the Pakistan Government of West Punjab, had been suspended.

The representative of Pakistan repeatedly charged me with having said that there was no trouble within the State before 22 October 1947. He made a partial correction of that error yesterday, but I should like to correct it completely, so far as I am concerned. His exact words were [464th meeting]: "The representative of India yesterday said that he denied the assertion by Pakistan that anything had happened before 22 October." I have been unable to find any such statement in my speech. What in fact I did say was that the trouble in the State had caused the Maharaja's accession on 26 October, and not that the Maharaja's accession had caused the trouble as is often represented or misrepresented. In other words, what I said was that the trouble occurred before 26 October. I did not say that there was no trouble before 22 October.

The representative of Pakistan has tried to make out that the trouble was a battle for freedom in which tribesmen from across the border joined as volunteers. In this connexion, I should like to invite the attention of the members of this Council to certain remarkable disclosures made in the Press in this country in February 1948. The writer was an American ex-G.I.² who was for some months a Brigadier-General in what was called the *Asad* Kashmir International Brigade. I have photostatic copies here of what he wrote, and these photostatic copies are here for anyone to look at. I shall quote only a few extracts. Speaking of himself, he says: "I never cared about the issues involved. For me it was a job and ex-

² A United States Second World War soldier (from the military expression "Government Issue").

général du Pendjab oriental, le Pakistan s'abstint de toute démarche en vue de conclure un nouvel accord avant l'expiration de l'accord en vigueur. Faute d'un accord de ce genre, le Pendjab oriental dut fermer ses canaux le 1er avril 1948. Vers le milieu du même mois, les ingénieurs en chef des deux provinces, dûment habilités par leurs Gouvernements respectifs, signèrent un accord en vertu duquel les fournitures d'eau devaient être reprises pendant une période limitée. Or, cet accord ne fut pas ratifié par le Gouvernement pakistanais du Pendjab occidental, et il en résulta que l'approvisionnement des canaux ne put être repris, ce qui aurait pu causer de graves dommages aux récoltes. Sur ces entrefaites — je tiens à souligner tout particulièrement ce détail — le Premier Ministre de l'Inde intervint en personne, et ses efforts aboutirent, le 4 mai 1948, à la conclusion d'un accord entre les deux Gouvernements, en vertu duquel l'alimentation en eau desdits canaux fut reprise.

Les membres du Conseil se rappelleront que l'une des raisons invoquées pour justifier l'entrée de l'armée pakistanaise au Cachemire a été que le Pakistan craignait que l'Inde n'interrompît la fourniture des eaux provenant du barrage supérieur de Mangla. Le représentant du Pakistan aurait pu, au moins, mentionner le fait que, deux jours auparavant, grâce à l'intervention personnelle du Premier Ministre de l'Inde, ce pays avait repris les fournitures d'eau qui avaient été suspendues par suite de la négligence prolongée du Gouvernement pakistanais du Pendjab occidental.

Le représentant du Pakistan m'a accusé, à plusieurs reprises, d'avoir dit qu'il n'y avait pas eu d'incident dans l'État avant le 22 octobre 1947. Il a partiellement rectifié son erreur hier, mais pour ma part je voudrais compléter cette rectification. Voici quelles furent ses propres paroles [464ème séance]: "Le représentant de l'Inde a nié, hier, que des incidents se soient produits avant le 22 octobre, ainsi que l'a affirmé le représentant du Pakistan". Il m'a été impossible de trouver aucune trace d'une déclaration de ce genre dans mon discours. Ce que j'ai dit, en réalité, c'est que les incidents qui s'étaient produits dans l'État avaient incité le Maharajah à rattacher son pays à l'Inde le 26 octobre et que ce n'était pas le rattachement qui avait provoqué les incidents, comme on l'affirme souvent à tort. En d'autres termes, ce que j'ai dit c'est que les incidents étaient survenus avant le 26 octobre. Mais je n'ai point prétendu qu'il n'y eût pas eu d'incidents avant le 22 octobre.

Le représentant du Pakistan a essayé de faire croire que ces incidents n'étaient autre chose qu'une lutte pour la liberté à laquelle prenaient part, en volontaires, les membres des tribus résidant de l'autre côté de la frontière. A cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur certaines révélations caractéristiques parues dans la presse des États-Unis, en février 1948. L'auteur en est un ancien "G.I." américain², qui fut pendant plusieurs mois général de brigade dans ce qu'on a appelé la brigade internationale du Cachemire *asad*. Je possède des photographies du texte et je les tiens à la disposition de quiconque voudrait les examiner. Je me contenterai d'en citer quelques passages.

² Soldat de la deuxième guerre mondiale appartenant à l'armée des États-Unis (abréviation de l'expression militaire *Government Issue*).

citement." Speaking of the circumstances and terms of his employment, he goes on to say :

"And so I was introduced to Sirdar Mohammed Ibrahim Khan, President of the *Asad* Kashmir Provisional Government. He gestured my two companions away and motioned me to a seat on the bed beside him. Bluntly, he asked, 'Why do you want to join *Asad*?' I said frankly that I had come out of curiosity more than anything else. Then Ibrahim launched into a long explanation of the Muslim revolt against India and Kashmir. He justified his cause with the same arguments he is using today before the United Nations at Lake Success."

Incidentally, I am quoting from an account bearing the date of 12 February 1948. To resume :

"I did not get particularly excited, although he did. I was more interested when he asked me what I wanted for serving *Asad*. Behind me someone suggested 1,000 dollars a month. 'You can have anything you want,' said Ibrahim."

Speaking of the tribesmen he was commanding, the Brigadier-General says :

"But there were always more tribes leaving the barren hills for raids on the fertile valleys. Although they were Muslims themselves, they did not care about the issues of the Kashmir Muslim revolt against India. They wanted excitement and loot. When the Indian Government charged that we encouraged the savage tribesmen in wanton looting and raping, our publicity men countered with the statement that the Pathans were volunteers for our cause, fighting in a special international brigade. The fact that the brigade was headed by me, an American, lent colour to this story. Now, 8,000 Pathans had come down from Dir State in Pakistan's north-west province to get their share of booty. We rushed them to the front as fast as we could get trucks. The Pakistan Government co-operated gladly, lending us trucks and gas. This was done, I think, because they wanted to get the Pathans out of Rawalpindi before they started to loot there. I returned to the front ten days later to take over my international brigade."

Such was the nature of the "battle for freedom" in which the tribesmen are said to have taken so prominent and honourable a part. Let me add, for the information of members of the Council, that the fight for freedom in Kashmir started not in October 1947, or even in September 1947, but twenty years ago, and it has been continually waged during this period by the man who is now heading the People's Government, Sheikh Abdullah. As

Parlant de lui-même, l'auteur dit : "Je ne me suis jamais inquiété des questions en jeu. Pour moi, c'était un métier et une distraction". Faisant allusion aux circonstances et aux conditions dans lesquelles il avait obtenu son poste, il ajoute :

"Je fus donc présenté au Sirdar Mohammed Ibrahim Khan, Président du Gouvernement provisoire du Cachemire *asad*. Il fit signe à mes deux compagnons de s'éloigner et m'invita à m'asseoir sur le lit à côté de lui. Il me demanda à brûle-pourpoint : "Pourquoi voulez-vous vous joindre aux forces *asad*?" Je répondis franchement que c'était la curiosité plutôt que tout autre sentiment qui m'avait attiré. Ibrahim se lança alors dans une longue explication sur la révolte musulmane contre l'Inde et le Cachemire. Il justifia sa thèse à l'aide des arguments mêmes dont il se sert devant l'Organisation des Nations Unies à Lake Success."

En passant, je précise que ces citations sont tirées d'un article du 12 février 1948. Je reprends la citation :

"Tandis qu'il s'échauffait, je restais plutôt indifférent. Je commençai pourtant à manifester quelque intérêt lorsqu'il me demanda quelles seraient mes conditions pour me mettre au service du Cachemire *asad*. Derrière moi quelqu'un suggéra 1.000 dollars par mois. Je souscrivis d'avance à vos conditions, me dit Ibrahim."

Parlant des hommes des tribus dont il avait le commandement, le général dit :

"Cependant, les tribus quittaient l'une après l'autre les collines arides pour aller razzier les vallées fertiles. Bien qu'elles fussent elles-mêmes musulmanes, elles ne se souciaient guère des questions qui étaient en jeu dans le soulèvement des Musulmans du Cachemire contre l'Inde. Elles ne songeaient qu'à se distraire et à piller. Lorsque le Gouvernement indien nous accusa d'encourager les tribus sauvages à piller et à violer à cœur joie, nos agents de publicité ripostèrent en proclamant que les Pathans s'étaient mis volontairement au service de notre cause et qu'ils combattaient dans les rangs d'une brigade internationale spéciale. Le fait que c'était moi, un Américain, qui commandais la brigade, donnait de la vraisemblance à cette histoire. Or, 8.000 Pathans étaient descendus de l'Etat de Dir, situé dans la province nord-ouest du Pakistan, pour avoir leur part de butin. Nous les dépêchâmes au front au fur et à mesure que nous pouvions nous procurer des camions. Le Gouvernement du Pakistan collabora avec empressement à cette opération, en nous prêtant des camions et de l'essence. Je crois bien que, s'il le fit, c'était afin de débarrasser Rawalpindi des Pathans, avant qu'ils ne se missent à piller cette ville. Je retournai au front dix jours plus tard pour prendre le commandement de ma brigade internationale."

Voilà donc en quoi consistait la "lutte pour la liberté", à laquelle les hommes des tribus ont, soi-disant, pris une part si importante et si honorable. J'ajouterai, à titre d'information, que ce n'est pas en octobre, ni même en septembre 1947, mais il y a vingt ans que s'est engagée, au Cachemire, la lutte pour la liberté; et celui qui n'a cessé de la poursuivre depuis lors n'est autre que le cheik Abdullah, chef du Gouvernement populaire. Comme je

I have already said, he has suffered imprisonment nine times in the people's cause.

At the head of the Indian Government is another man who has spent nearly thirteen years in prison in the fight for freedom, and one of his last acts before he became the Prime Minister of India was to participate in the struggle that was going on in Kashmir. That battle has now ended in complete success for the people because autocracy is now dead in Kashmir, as it is dead in the other States of India.

The representative of Pakistan referred to the large number of refugees that had come over into Pakistan from the Indian side of the cease-fire line, and he pointed to this fact as proof of aggression, tyranny and what-not by India. It is unfortunately true that there has been a stream of refugees across the frontier on both sides, whether in Kashmir or elsewhere. This is not a feature peculiar to Kashmir. It was the result of the partition and the communal frenzy that unfortunately accompanied it. There are large numbers of Hindu refugees and even Muslim refugees who have come over to the Indian side of the cease-fire line in Kashmir because they felt unsafe on the other side, and their number also runs into hundreds of thousands.

The resolution of 5 January makes provision for the repatriation of all these refugees on either side, and indeed this will be one of the most difficult tasks to be completed before the holding of the plebiscite. I have already drawn the attention of the members of the Security Council to the fact that, even as late as August 1949 in the presence of certain United Nations observers, the Muslim inhabitants of certain villages which were on the Pakistan side of the cease-fire line insisted on moving across to the Indian side. As the representative of Pakistan said, "Facts are worth more than arguments," and here are facts which can be confirmed by the United Nations observer, Lieutenant Wayne. I can furnish the fullest details of these happenings if they are required for purposes of verification. They are contained in a report made by the Administrative Officer of Gurais. According to the representative of Pakistan himself, two-thirds of the population of the entire State is still on the Indian side of the cease-fire line and, needless to say, the vast majority of that population consists of Muslims.

I now come to the extract which I quoted from Margaret Bourke-White's book.³ The representative of Pakistan seems to be doubtful of the facts mentioned in the extracts, and he asked me, "Where was the Constitution referred to in the first sentence of that extract?" I have it here in my hand. It is entitled *New Kashmir*, and is described as a draft constitution and outline economic plan for the State of Jammu and Kashmir. It opens with the words:

"We the people of Jammu and Kashmir, Ladakh and the frontier regions including Poonch and Ch...ni, com-

³ *Halfway to Freedom*, Margaret Bourke-White, Simon and Schuster, New York, 1949.

l'ai déjà signalé, il a été incarcéré neuf fois pour la cause du peuple.

A la tête du Gouvernement de l'Inde se trouve également un homme à qui la lutte pour la liberté a valu de passer plus de treize ans en prison; l'un des derniers actes qu'il ait accomplis avant de devenir Premier Ministre de l'Inde a été de prendre part à la lutte qui se livrait au Cachemire. Cette lutte s'est maintenant achevée par un succès complet pour le peuple, car l'autocratie est morte au Cachemire, comme elle l'est dans les autres Etats de l'Inde.

Le représentant du Pakistan a fait allusion au grand nombre de réfugiés qui, venant du côté indien de la ligne de démarcation, sont passés au Pakistan; il a interprété ce fait comme une preuve d'agression, de tyrannie, que sais-je encore, de la part de l'Inde. Il est malheureusement exact qu'un flot de réfugiés a traversé la frontière dans les deux sens, tant au Cachemire qu'ailleurs. Mais ce fait n'est pas spécial au Cachemire. Il résulte du partage et de l'égarément collectif qu'il a, malheureusement, suscité. Il y a eu aussi des réfugiés hindous ou même musulmans qui sont passés en grand nombre du côté indien de la ligne de démarcation au Cachemire, parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité de l'autre côté; ces réfugiés se comptent également par centaines de milliers.

La résolution du 5 janvier prévoit le repatriement de tous ces réfugiés, des deux côtés de la ligne de démarcation; ce sera là, certes, une des tâches les plus difficiles à accomplir avant de procéder au plébiscite. J'ai déjà signalé au Conseil de sécurité qu'au mois d'août 1949 encore, au vu et au su de certains observateurs de l'Organisation des Nations Unies, les Musulmans habitant certains villages situés du côté pakistanais de la ligne de démarcation ont absolument tenu à franchir cette ligne pour passer du côté indien. Comme l'a dit fort justement le représentant du Pakistan: "les faits sont plus éloquentes que les arguments"; or, il y a des faits que le lieutenant Wayne, observateur de l'Organisation des Nations Unies, pourrait confirmer. Je suis en mesure de donner les détails les plus complets à leur sujet, si c'était nécessaire aux fins de vérification. Ces faits sont contenus dans un rapport émanant de l'autorité administrative de Gurais. Comme le représentant du Pakistan l'a lui-même reconnu, les deux tiers de la population totale de l'Etat de Jammu et Cachemire se trouvent toujours du côté indien de la ligne de démarcation, et la plus grande partie de cette population est, cela va sans dire, composée de Musulmans.

J'en arrive au passage du livre de Margaret Bourke-White que j'ai cité³. Le représentant du Pakistan a paru mettre en doute les faits que relate ce passage et il a demandé à voir la constitution dont il est question dans la première phrase. La voici dans ma main. Elle a pour titre: *New Kashmir* (le nouveau Cachemire) et se présente sous la forme d'un projet de constitution, doublé d'une ébauche de plan économique, pour l'Etat de Jammu et Cachemire. Elle débute par ces mots:

"Nous, peuple de Jammu et Cachemire, de Ladakh et des régions frontalières, y compris le Panch et le

³ *Halfway to Freedom*, Margaret Bourke-White, Simon et Schuster, New-York, 1949.

monly known as Jammu and Kashmir State, in order to perfect our union in the fullest equality and self-determination, to raise ourselves and our children . . . do propose and propound the following constitution of our State."

Article 2 of part I of that draft constitution reads: "Freedom of conscience and of worship shall be guaranteed for all citizens."

As to the facts actually stated in the extract from Margaret Bourke-White's book, there can hardly be any doubt, because they are corroborated by the account of another eye-witness, Father Shanks. When I made my original speech, I did not wish to read out the details given by Father Shanks, because they do not make pleasant reading. Since the representative of Pakistan is not content with what I have already stated, however, I am compelled to read out the further details now for the information of the Council. The account was reproduced in the *Daily Express* of London, dated 11 November 1947. He describes the attack on St. Joseph's Convent in the following words:

"The tribesmen came shooting their way down from the hills on both sides of the town. They climbed over the hospital walls from all sides. The first group burst into a ward, firing at the patients. A twenty-year-old Indian nurse tried to protect a Muslim patient whose baby had just been born. She was shot dead first; the patient was next. Mother Superior Aldetrude rushed into the ward, knelt over the Indian nurse and was at once attacked and robbed. Assistant Mother Teresalina saw a tribesman point a rifle at Mother Aldetrude and jumped in front of her. A bullet went through Teresalina's heart.

"At that moment, Colonel Dykes, who had assured us we would not be attacked, raced from his room a few yards along the terrace to get the Mother Superior out of danger, shouting at the tribesmen as he ran. But the Mother Superior fell, shot, and Colonel Dykes collapsed beside her with a bullet in his stomach. Mrs. Dykes ran from her husband's room to help him. She, too, was shot dead" and so on and so on; I shall not read out the full details.

While the representative of Pakistan seems to doubt the veracity of Margaret Bourke-White, he seems to accept without reservation the statements made by Mr. M. N. Roy, whom he now describes as a "non-Muslim patriotic political leader of India". This particular gentleman has been a patriot in many countries—to mention them in order: Russia, China, now India, and tomorrow, in view of the admiration he appears to have evoked, perhaps Pakistan.

Whenever there is a hitch or delay with respect to the Kashmir problem, there is a tendency to blame India and

Chinani, dont l'ensemble est communément désigné sous le nom d'Etat de Jammu et Cachemire, soucieux de parfaire notre union dans l'égalité et l'autonomie la plus complète, et de nous élever, nous et nos enfants, présentons et proposons pour notre Etat la constitution suivante."

L'article 2 de la première partie de ce projet de constitution est libellé comme suit: "La liberté de conscience et de culte est garantie à tous les citoyens".

En ce qui concerne les faits précis que relate le passage en question du livre de Margaret Bourke-White, ils ne sauraient faire l'objet du moindre doute, car ils sont corroborés par le récit d'un autre témoin oculaire, le révérend père Shanks. Dans ma première intervention, je me suis abstenu de donner lecture des détails donnés par le révérend père Shanks, car cette lecture n'avait rien d'agréable. Cependant, puisque le représentant du Pakistan ne veut pas se contenter de mes déclarations antérieures, je me vois dans l'obligation de donner lecture maintenant, à titre d'information, des détails que j'avais passés sous silence. Le récit du révérend père Shanks a paru le 11 novembre 1947 dans le *Daily Express* de Londres. Le révérend père décrit dans les termes suivants l'attaque du couvent Saint-Joseph:

"Les montagnards, dévalant des collines, se frayèrent un chemin à coups de fusil de part et d'autre de la ville. Ils escaladèrent de tous côtés les murs de l'hôpital. Le groupe de tête fit irruption dans une salle de l'hôpital, en faisant feu sur les malades. Une infirmière indienne de 20 ans tenta de protéger une Musulmane qui venait de mettre au monde un enfant. Elle fut abattue la première, puis ce fut le tour de la malade. La mère supérieure Aldetrude se précipita dans la salle, se jeta à genoux à côté de l'infirmière, et, comme elle se penchait sur elle, elle fut immédiatement attaquée et détroussée. Son adjointe, la mère Teresalina, voyant un montagnard mettre en joue la mère Aldetrude, fit à cette dernière un rempart de son corps. Une balle la frappa en plein cœur.

"A ce moment, le colonel Dykes, qui nous avait garanti que nous ne serions pas attaqués, sortit en courant de sa chambre, située à quelques mètres de là sur la terrasse, pour soustraire la mère supérieure au danger, en poussant des cris pour détourner d'elle ses agresseurs. Mais la mère supérieure s'affaissa, foudroyée, et le colonel Dykes s'effondra à côté d'elle, une balle dans la poitrine. Mme Dykes accourut alors de la chambre de son mari pour lui porter secours. Elle aussi fut abattue", etc. Je fais grâce au Conseil de la suite.

Alors qu'il semble douter de la bonne foi de Margaret Bourke-White, le représentant du Pakistan accepte apparemment sans la moindre difficulté les déclarations de M. M. N. Roy, dont il parle maintenant comme d'un "chef politique patriote non musulman de l'Inde". Or, ce personnage a été un patriote dans bien des pays — je les cite dans l'ordre: la Russie, la Chine, aujourd'hui l'Inde, et demain, peut-être, à en juger par l'admiration qu'il semble y susciter, le Pakistan.

Chaque fois que, dans la question du Cachemire, un obstacle surgit ou qu'un retard se produit, on a tendance

it. intransigence. Let me give a rough analogy, though not an exact parallel. Suppose I am a trustee of a certain house which my neighbour covets and, upon the assurances of a house agent, I offer to sell it for the benefit of the trust for 10,000 dollars. My neighbour is good enough to be prepared to take it, but as a free gift. Accordingly, he sends his men to take possession. I go to court and complain of trespass. The Court then says to me: "You have agreed to part with the house. Your neighbour has agreed to take it. Therefore, so much is agreed upon: the house is to change hands. Now, let me try to reduce the area of disagreement. You want 10,000 dollars. Your neighbour wants to pay nothing. Let us split the difference and make it 5,000 dollars." I naturally reject these terms. Thereupon, the Court says to me: "You are very unreasonable. Let me make you another offer. Let there be arbitration as to the price." Once again, I say: "No, I was assured of getting 10,000 dollars; there is nothing for arbitration." The Court then makes me an offer of 3,000 dollars, to which, of course, I reply: "I have already refused an offer of 5,000 dollars. How do you expect me to take 3,000 dollars?" Whereupon, I am told that I am intransigent for having refused three successive offers.

In reality, there is no intransigence at all. India's position has been consistent throughout, except that, for the sake of peace, it has made certain concessions which, unfortunately, have not brought peace.

In conclusion, I should like to quote what the Prime Minister said about the Kashmir issue at a Press conference in Delhi soon after his return to India. He was asked what statements he had made on this subject, and his reply was:

"What I said was that the Kashmir issue, or any such issue, could be resolved in three ways. The first was one of war, whatever the result; the other was continuation of the stalemate as it is now; and the third was some kind of settlement by mediation, if it could be brought about directly.

"I definitely said that resolution of an issue of this kind by arbitration was not possible. Mediation means other people helping the parties themselves in coming to a settlement. There cannot be any compulsion about mediation.

"And I said further that we wanted to do everything to increase the prestige of the United Nations by its being associated with that mediation as it had been in the past."

Then, referring to the activities of the United Nations Commission for India and Pakistan, the Prime Minister replied:

"I am not prepared to say that there have been no results at all. There have been many results: One major

à en rejeter la responsabilité sur l'intransigence de l'Inde. Qu'il me soit permis, sinon de dresser un parallèle exact, du moins d'esquisser une comparaison approximative. Supposons que je sois gérant d'une maison que mon voisin convoite et que, sur la foi des assurances données par un agent immobilier, j'offre de la lui vendre pour 10.000 dollars, qui reviendraient à mon mandataire. Mon voisin a l'amabilité de se déclarer disposé à la prendre, mais gratis, à titre de cadeau. En conséquence, il envoie ses hommes en prendre possession. Je porte plainte en justice pour violation de propriété. Le tribunal me dit alors: "Vous avez accepté de vous dessaisir de la maison. Votre voisin a accepté de la prendre. Il est donc un point sur lequel tout le monde est d'accord: la maison doit changer de mains. Essayons maintenant d'aboutir à un compromis. Vous exigez 10.000 dollars. Votre voisin ne veut rien payer. Partageons la différence en deux et disons 5.000 dollars". Rien entendu, je repousse ces conditions. Là-dessus, le tribunal me dit: "Vous n'êtes pas raisonnable. Je vais vous faire une nouvelle offre. Ayons recours à l'arbitrage, pour fixer le prix". Je refuse une fois de plus en disant: "On m'avait garanti 10.000 dollars; il ne saurait être question d'arbitrage". Alors le tribunal m'offre 3.000 dollars; à quoi je réplique, cela va de soi: "J'ai déjà refusé votre offre de 5.000 dollars et vous voudriez maintenant m'en voir accepter 3.000!" On me reproche alors d'être intransigent, parce que j'ai refusé trois offres successives.

En réalité, nous ne sommes pas intransigeants du tout. La position de l'Inde n'a jamais changé, à cette exception près que, par amour de la paix, elle a fait certaines concessions qui, malheureusement, n'ont pas amené la paix.

Pour terminer, je tiens à rappeler ce que notre Premier Ministre a dit de la question du Cachemire à la conférence de presse qu'il a tenue à Delhi, peu après son retour dans l'Inde. Comme on lui demandait quelles déclarations il avait faites à ce sujet, il répondit:

"Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a trois manières possibles de résoudre la question du Cachemire, ou toute autre question du même ordre: la première est la guerre, quelle qu'en soit l'issue; la deuxième est le maintien de l'état de choses actuel; la troisième est un arrangement obtenu par voie de médiation, si la médiation permet de parvenir directement à cet arrangement.

"J'ai déclaré nettement qu'il était impossible de résoudre une question de cette nature par l'arbitrage. Il faut entendre par médiation l'intervention de tiers qui aident les parties en présence à parvenir à un accord. La médiation exclut toute idée de contrainte.

"J'ai affirmé, en outre, que nous ferions tout notre possible pour relever le prestige de l'Organisation des Nations Unies en l'associant, comme par le passé, à cette médiation."

Comme on lui demandait ensuite ce qu'il pensait de l'activité de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Premier Ministre répondit:

"Loin de moi l'idée de prétendre qu'aucun résultat n'a été atteint. Au contraire, on en a obtenu beaucoup:

result which we aimed at when we went to the United Nations was to prevent the spreading of this conflict, which is a very big thing. We did succeed in that, but, as I said, if you rule out mediation, then the only two things remaining are either continuation of the present deadlock or war. So far as we are concerned, and I have said this repeatedly, we want to rule out war or resumption of hostilities for the settlement of this, or any dispute. In fact, at least on half a dozen occasions, I precisely put forward this proposal: that, whatever way might be found of resolving the Kashmir dispute, war should be ruled out. I have put it to Pakistan, and I have put this publicly in other ways. If we rule it out, that fact alone reduces a great deal of tension, psychological and other, and one proceeds to consider the matter in a different context.

"Maybe it is a difficult question, in the sense that passions have been roused. I am not going into the merits at this moment. It takes time. Maybe one has to go step by step."

Asked about the next step to solve the deadlock, the Prime Minister said that, whatever may be the next step, it should be under the auspices of the United Nations; what form it should take, could be considered later.

I have tried to deal with the more important parts of the speech of the representative of Pakistan, but it must not be assumed that, because I have not had time to deal with every detail, anything that I have not controverted is admitted. I should like to comment upon these other matters, if I think necessary, at a subsequent stage.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan): Today's statement of the representative of India to the Security Council does not call for a lengthy reply, but inasmuch as it is charged with a great deal of skill that he undoubtedly possesses, clarification of some of the points is necessary.

My learned friend's main point is that it is the presence of Pakistan forces in the State which has become the main obstacle in the way of a settlement. I was happy to note, however, that his very opening sentences are in full accord with the situation as we view it. He stated that the two sides are agreed upon the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, and the task before the Council is to settle the procedure according to which they can be implemented. As I have said, I am happy that, at least to that extent, as regards principle the two sides are agreed.

With regard to the point of the presence of Pakistan forces in the State, though I shall comment presently upon the arguments made by him, the fact is, as it is now quite clear to the Security Council, that the entry of those forces took place early in May 1948. The very first of the two resolutions subsequently accepted by both Gov-

ce que nous cherchions avant tout, en nous adressant à l'Organisation des Nations Unies, c'était à empêcher le conflit de s'étendre, ce qui est de la plus haute importance. Nous y avons réussi; cependant, comme je l'ai déjà dit, si l'on élimine la médiation, il ne reste plus que deux possibilités: soit rester au point mort actuel, soit recourir à la guerre. Quant à nous, je n'ai cessé de le répéter, nous tenons à éliminer la guerre ou la reprise des hostilités en tant que moyens permettant de régler le différend actuel, ou d'ailleurs, n'importe quel différend. En fait, une demi-douzaine de fois au moins, j'ai précisément proposé de renoncer formellement à la guerre pour résoudre le conflit relatif au Cachemire. Je l'ai proposé au Pakistan et j'ai renouvelé ma proposition publiquement de diverses manières. Le seul fait de renoncer d'avance à la guerre diminuerait fortement la tension, qu'elle soit d'ordre psychologique ou d'un autre ordre, et la question apparaîtrait sous un tout autre jour.

"Il se peut que la question soit difficile à résoudre, du fait que les passions ont été éveillées. Je ne veux pas entrer aujourd'hui dans le vif du sujet. Cela prendra du temps. Peut-être faudra-t-il avancer pas à pas."

Comme on lui demandait quelle devait être, à son avis, la première mesure à prendre pour sortir de l'impasse, le Premier Ministre a déclaré que, quelle que puisse être cette mesure, il fallait en tous cas qu'elle fût prise sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies; quant à sa mise au point, elle pouvait être examinée plus tard.

Je me suis efforcé de répondre aux passages les plus importants de l'exposé du représentant du Pakistan; toutefois, il ne faudrait pas croire que, parce que je n'ai pas eu le temps de répondre à cet exposé dans le plus grand détail, je reconnais tout ce que je n'ai pas réfuté. Je me réserve le droit de revenir, le cas échéant, sur ces autres questions à un moment ultérieur.

Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): La déclaration faite aujourd'hui au Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde n'appelle pas une longue réponse mais, étant donné qu'elle est marquée au coin de la grande habileté que nul ne saurait lui contester, je dois apporter quelques précisions à propos de certains points de cette déclaration.

Selon mon éminent collègue, et c'est son argument principal, ce serait la présence des troupes pakistanaïses dans l'Etat qui aurait été l'obstacle essentiel sur la voie d'un règlement. Toutefois, j'ai constaté avec satisfaction que, dès le début de son exposé, il a envisagé la situation sous le même angle que nous. Il a déclaré, en effet, que les deux parties étaient convenues de se conformer aux résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, et que la tâche du Conseil consistait à rechercher les moyens permettant de les mettre en application. Je suis donc heureux de constater, je le répète, que les deux parties sont d'accord au moins sur les principes.

Quant à la présence des troupes pakistanaïses dans l'Etat — je reviendrai bientôt sur les arguments présentés à ce sujet par le représentant de l'Inde — le fait est, comme le Conseil n'en saurait plus douter actuellement, que l'entrée de ces troupes a eu lieu au début de mai 1948. La première des deux résolutions ultérieurement

ements, that is to say the resolution of 13 August 1948, was framed and presented to the parties more than three months after the entry of the Pakistan forces into the State, and several weeks after full details with regard to such entry had been supplied to the Commission. By the time the parties agreed to accept the two resolutions, everyone was fully aware of the situation, including the situation, whatever it might have been, created by the entry of these forces into the State. The resolutions deal with that matter. Part II of the resolution of 13 August begins by dealing with that situation. It is not a situation which was created after the two Governments accepted the two resolutions. Whatever the rights or wrongs of it may be, it is a situation that was already in existence and was known to the Commission in every detail before it proceeded even to formulate its earliest proposals specifically dealing with the matter. The Commission mentions that situation and then proceeds to deal with it. The resolutions were then accepted by the two Governments.

Surely that situation cannot today be put forward as something that obstructs the further progress of the implementation of those resolutions. That is reversing the chronology altogether.

My learned friend then entered into the question of the justification or non-justification of the step taken by the Pakistan Government in this respect. Again, the main reply to that contention is that all of that must have been discussed with the Commission, and was certainly taken into account by the Commission before it made its proposals. To bring up that matter today is to go back to a period anterior even to the presentation by the Commission of its first resolution. It is an attempt to throw aside the agreement with which the submission of the representative of India to the Security Council started today. He said that we have agreed upon those two resolutions, and that the task before the Security Council is to find the means to lay down the procedure for their implementation. Those resolutions, as I have said, deal with the whole situation and take note of it in every respect.

The representative of India then put two specific questions, stating that that was an action against a sister Dominion. Why was it an action against a sister Dominion? His contention is that it was so because the Ruler had offered accession to India and India had accepted that accession.

My reply to my learned friend is that Junagadh had offered accession to Pakistan on 15 September 1947, which was accepted. India marched its forces into the State of Junagadh on 9 November 1947. Was that or was that not aggression against a sister Dominion? According to the representative of India, by virtue of its accession Junagadh had become part of Pakistan. That being so, the marching of Indian forces into Junagadh on 9 November 1947 either was or was not an aggression against a sister Dominion. If it was an aggression against a sister Dominion, then the marching of Pakistan forces

acceptées par les deux Gouvernements, c'est-à-dire la résolution du 13 août 1948, a été rédigée et soumise aux parties plus de trois mois après l'entrée des troupes pakistanaïses dans l'Etat et plusieurs semaines après que tous les détails concernant cette opération eurent été portés à la connaissance de la commission. Au moment où les parties convinrent d'accepter les deux résolutions, personne n'ignorait la situation, j'entends la situation, quelle qu'elle pût être, créée par l'entrée de ces troupes dans l'Etat. Les résolutions traitent de cette situation, notamment, le début de la deuxième partie de la résolution du 13 août. On ne saurait donc dire que cette situation ait été créée après que les deux Gouvernements eurent accepté l'une et l'autre de ces résolutions. De quelque côté que se trouvent les torts ou le bon droit, cette situation existait déjà et la commission la connaissait dans tous ses détails, avant même de formuler ses toutes premières propositions qui traitent expressément de la question. La commission, en effet, commence par constater la situation et cherche ensuite à la régler. Les résolutions ont donc été acceptées par les deux Gouvernements.

Dans ces conditions, il est évident que cet état de choses ne saurait être invoqué à l'heure actuelle comme étant un obstacle à la mise en application de ces résolutions. Cela équivaudrait à renverser l'ordre chronologique des faits.

Mon éminent collègue a examiné ensuite si la mesure prise par le Gouvernement du Pakistan à cet égard était fondée ou non. Là encore, l'argument principal à lui opposer est que tous ces faits ont dû être discutés avec la commission qui en a certainement tenu compte en formulant ses propositions. Les évoquer aujourd'hui équivaudrait à revenir à une époque antérieure au moment où la commission a présenté sa première résolution. C'est un essai tenté pour nier l'accord dont le représentant de l'Inde a commencé par reconnaître l'existence dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui au Conseil. Il a dit, en effet, que les parties avaient accepté les deux résolutions et que la tâche du Conseil de sécurité consistait à trouver les moyens permettant de les appliquer. Ces résolutions, je le répète, traitent de l'ensemble de la situation et en tiennent compte sous tous ses aspects.

Le représentant de l'Inde a ensuite posé deux questions concrètes. Il a déclaré que les mesures prises par le Pakistan constituaient un acte d'agression de la part d'un Dominion contre un autre Dominion. Et pourquoi constituaient-elles un acte d'agression? Parce que le Souverain du Cachemire s'était déclaré prêt à rattacher son territoire à l'Inde et que l'Inde avait accepté ce rattachement.

Je répondrai à mon éminent collègue que le Junagadh a offert de se rattacher au Pakistan, le 15 septembre 1947, et que cette offre a été acceptée. Le Gouvernement de l'Inde n'en a pas moins donné ordre à ses troupes d'entrer dans l'Etat du Junagadh, le 9 novembre 1947. Cela constituait-il ou non un acte d'agression de la part d'un Dominion contre un autre Dominion? Selon le représentant de l'Inde, en vertu de son acte de rattachement, l'Etat du Junagadh était devenu une partie intégrante du Pakistan. Dans ces conditions, l'entrée des troupes indiennes dans le Junagadh, le 9 novembre 1947,

early in May of 1948 into a portion of another State which had gone through the form of accession, no doubt, with India, but where a freedom movement had already started, and those forces confining themselves to the area already liberated, was much less of an aggression than India's aggression against Pakistan in the preceding November, six months before. If the marching of India's troops on 9 November 1947 into the State of Junagadh, which was in accession to Pakistan, was not an aggression according to my learned friend, then how is it that the marching of Pakistan forces into the liberated areas of Kashmir six months later was an aggression?

If the reply is that aggression was committed by India, then it is not for India now, six months later, to raise the complaint of aggression against Pakistan. And if India was not guilty of aggression, how can it charge us with aggression? If it was not aggression in either case, then the questions posed by the representative of India do not arise. If it was aggression in India's case, I shall answer Sir Benegal N. Rau's two questions if he will be pleased to answer my question. Before India marched its troops into Junagadh, was His Majesty's Government consulted or informed? In the words of my learned friend, India was "committing aggression against a sister Dominion." I wish to ask whether or not its Commander-in-Chief, when sanctioning this movement, cautioned its Government that by moving these troops into Junagadh it would be guilty of aggression against a sister Dominion? When these questions are answered by my learned friend, I shall attempt to answer his questions.

Then the representative of India read out Douglas Brown's patch about certain things of which even I am unaware up to this day. I am unaware what exactly took place because I have not studied that problem and I was not then in the Government. But is he prepared to accept the account of a newspaper correspondent with regard to confidential consultations which took place between different organs of the Government? Does he know to what extent they are true or whether they are false or garbled? And if so, would he be prepared to answer similar questions put by me to him with regard to Kashmir? The truth of the matter is that these matters are irrelevant today, apart from the question of the rights or wrongs of it. There is no wrong committed by Pakistan whatsoever in this respect, because apart from all other justifications, India had itself furnished the fullest justification by interpreting these matters in regard to Junagadh in the way which I have described to the Council.

Again, the representative of India said that if Pakistan had taken the precaution of informing His Majesty's Government before taking this action, or if Pakistan had

constituait ou non un acte d'agression de la part d'un Dominion contre un autre Dominion. Si oui, dans ce cas, lorsque les troupes pakistanaïses, au début de mai 1948, ont pénétré dans une partie du territoire d'un autre Etat qui, nul ne le conteste, avait proclamé son rattachement à l'Inde, mais où un mouvement de libération avait déjà commencé, et qu'elles se sont cantonnées dans les limites de la région qui s'était déjà libérée, ce faisant, ces troupes ont commis un acte d'agression moins grave que l'agression à laquelle l'Inde s'est livrée en novembre 1947, c'est-à-dire six mois plus tôt, contre le Pakistan. Si, aux dires de mon éminent collègue, l'entrée des troupes indiennes, le 9 novembre 1947, dans l'Etat du Junagadh, qui avait proclamé son rattachement au Pakistan, ne constituait pas un acte d'agression, comment peut-on prétendre que l'entrée des troupes pakistanaïses dans les régions libérées du Cachemire, six mois plus tard, constitue un acte d'agression?

Si l'Inde s'est rendue coupable d'un acte d'agression, il ne lui appartient pas de venir, maintenant, six mois plus tard, accuser le Pakistan d'un acte d'agression. Si, par contre, elle ne s'est pas rendue coupable d'un acte d'agression, comment peut-elle nous accuser d'avoir commis un acte d'agression? Si, dans les deux cas, il n'y a pas eu d'agression, alors les questions posées par le représentant de l'Inde n'ont pas de raison d'être. Si, dans le cas de l'Inde, il y a eu une agression, je répondrai aux deux questions posées par Sir Benegal N. Rau, s'il veut bien répondre à la mienne. Le Gouvernement de Sa Majesté a-t-il été informé ou consulté avant que l'Inde n'envoie des troupes dans le Junagadh? En effet, si l'on s'en tient à la déclaration de mon éminent collègue, l'Inde "commettait un acte d'agression contre un Dominion frère". Je voudrais savoir si le Commandant en chef, avant d'obéir à cet ordre, a averti le Gouvernement de l'Inde qu'en pénétrant dans le Junagadh il serait coupable d'un acte d'agression contre un autre Dominion. Lorsque mon éminent collègue aura répondu à ces questions j'essaierai de répondre aux siennes.

Le représentant de l'Inde a donné lecture d'une dépêche de Douglas Brown concernant certains faits que moi-même j'ignore encore à ce jour. Je ne me rends pas très bien compte de ce qui s'est passé à ce moment-là, car je n'ai pas étudié ce problème et je n'appartenais pas alors au Gouvernement. Quoi qu'il en soit, le représentant de l'Inde est-il prêt à accepter les affirmations d'un correspondant de presse au sujet de consultations confidentielles qui ont eu lieu alors entre divers organes du Gouvernement, sans savoir si ces renseignements sont exacts et jusqu'à quel point, ou s'ils sont, au contraire, faux et dénaturés? S'il en est ainsi, accepterait-il que je lui pose des questions analogues au sujet du Cachemire? La vérité est que ces faits ne nous concernent pas aujourd'hui, si ce n'est du point de vue de la question de savoir qui a eu tort ou raison en la matière. Le Pakistan n'a commis aucun acte répréhensible en cette affaire, car, outre d'autres circonstances qui justifiaient son attitude, l'Inde elle-même avait fourni la meilleure justification possible en interprétant ces questions dans le cas du Junagadh de la manière que j'ai décrite au Conseil.

Le représentant de l'Inde a dit que, si le Pakistan avait pris la precaution d'informer le Gouvernement de Sa Majesté avant d'intervenir, ou s'il avait prévenu le

taken the precaution of informing the Security Council, the subsequent mischief that has arisen would have been avoided. What is the mischief that has arisen? The mischief that has arisen is that the line between the two fighting sides in Kashmir is now less favourable to *Asad* Kashmir, in spite of the entry of Pakistan troops, than it was before Pakistan troops entered Kashmir. That is all that has happened in the actual situation. And the mischief would not have arisen—but that is a euphemistic expression; the representative of India obviously means that India would then have been in complete possession of the whole of the State of Jammu in the military sense, and could then have disposed of it in whatever way it chose, as it disposed of Junagadh and Hyderabad. That is all that would have happened, apart from the danger to Pakistan itself so far as Kashmir is concerned.

The representative of India has said that Pakistan extended its military control over the northern areas. I dealt with this matter in detail yesterday and I stated categorically to the Security Council that on 20 August 1948, when the Prime Minister of India first raised this matter with the Commission, the Maharaja's administrative authority did not extend to one inch of those territories which are now in dispute. The Indian military forces have at no time been in control of any part of those areas, but certainly on 20 August 1948 they were not in control of a single inch of the territory. If that was so, how is it alleged today that it was after that date that the Pakistan forces or the *Asad* Kashmir forces had somehow consolidated their positions? That statement of mine is not controverted, and nothing else is alleged in answer to it, yet the theory is being developed that the Pakistan forces consolidated their control over the northern areas because somehow the Commission has fallen into the error of assuming that that had happened. As a matter of fact I said that after that date the Indian military forces, as a result of their November offensive, had taken possession of the Zojila Pass, of Dras and Kargil and had been able to relieve them. All those towns, and the whole of that line, is now on their side of the cease-fire line.

Discussing the *Asad* Kashmir forces, the representative of India said that his Government's view had consistently been that the *Asad* Kashmir forces should be disbanded before the bulk of the Indian Army was withdrawn. He said that he was not concerned whether that happened in the second stage or in the third stage, but that the Indian view had consistently been that they must be disbanded before the bulk of the Indian Army was withdrawn. The actual fact is that the withdrawal of the bulk of the Indian Army was provided for in the second part of the resolution of 13 August. The Commission clearly explained that the whole of the resolution of 13 August did not touch the *Asad* Kashmir forces, the disbandment of which—an arrangement to which the Government of India agreed—is provided for in subparagraph 4(b) of the resolution of 5 January 1949. Sub-paragraph 4(a) of that resolution deals with the final disposal of the remaining Indian forces after the bulk had been withdrawn in the truce stage and after the disbandment and disarmament of the *Asad* Kashmir

Conseil de sécurité, les événements très regrettables qui ont suivi auraient pu être évités. Quels sont ces événements regrettables? Le seul que je connaisse est que la ligne séparant les deux parties au Cachemire est aujourd'hui moins favorable au Cachemire *asad* qu'elle ne l'était avant l'arrivée des troupes du Pakistan, et cela malgré l'entrée de ces troupes. C'est là le seul changement qui soit intervenu dans la situation. Le représentant de l'Inde affirme que ces événements regrettables ne se seraient pas produits; mais il s'agit là d'un euphémisme; de toute évidence, le représentant de l'Inde veut dire que l'Inde aurait contrôlé militairement l'ensemble de l'Etat de Jammu et aurait pu alors disposer à son gré de cet Etat, comme elle a déjà disposé des Etats du Junagadh et d'Haïderabad. Voilà ce qui se serait produit, sans parler du danger qu'aurait constitué pour le Pakistan lui-même la situation au Cachemire.

Le représentant de l'Inde a dit que le Pakistan avait étendu son contrôle militaire aux régions septentrionales. Hier, j'ai analysé cette question en détail et j'ai déclaré catégoriquement au Conseil de sécurité que, le 20 août 1948, lorsque le Premier Ministre de l'Inde a soulevé cette question devant la commission, pas un seul pouce des territoires qui font actuellement l'objet du différend ne se trouvait sous le contrôle de l'administration du Maharadjah. Les forces militaires de l'Inde n'ont, à aucun moment, contrôlé une partie quelconque de ces régions, et il est certain que, le 20 août 1948, elles n'en contrôlaient pas un seul pouce. Dans ces conditions, comment peut-on venir prétendre aujourd'hui que c'est postérieurement à cette date que les forces du Pakistan ou celles du Cachemire *asad* sont arrivées, d'une manière ou d'une autre, à consolider leurs positions? Ma déclaration n'a pas été contredite et je ne vois pas qu'on y oppose quelque autre argument; et pourtant une théorie prend forme selon laquelle les forces du Pakistan auraient renforcé leur contrôle sur les régions septentrionales, cela parce que la commission aurait commis l'erreur de supposer que les choses s'étaient passées ainsi. En fait, j'ai dit que, postérieurement à cette date, les forces militaires de l'Inde, comme suite à leur offensive de novembre, se sont emparées du col de Zojila, de Dras et de Kargil et ont pu les dégager. Ces villes et l'ensemble de cette ligne se trouvent maintenant au-delà de la ligne de démarcation, du côté indien.

Parlant des forces du Cachemire *asad*, le représentant de l'Inde a dit que son Gouvernement avait toujours estimé que ces forces devaient être dissoutes avant le retrait du gros de l'armée indienne. Il a dit qu'il lui importait peu que cette opération intervienne lors de la deuxième ou de la troisième phase, mais que le Gouvernement de l'Inde avait toujours estimé que ces forces devaient être dissoutes, avant que le gros de l'armée indienne ne quitte le pays. En fait, le retrait du gros de l'armée est prévu dans la deuxième partie de la résolution du 13 août. La commission a bien précisé que cette résolution du 13 août ne concernait pas les forces du Cachemire *asad*, dont la dissolution — conformément à un arrangement accepté par l'Inde — est prévue à l'alinéa b du paragraphe 4 de la résolution du 5 janvier 1949. L'alinéa a du paragraphe 4 de cette résolution traite du retrait définitif des forces indiennes restant dans le pays après le retrait du gros de l'armée indienne au cours de la période de trêve et à la suite de la dissolution ou du désarmement des forces du Cachemire *asad*.

forces. That is what India had agreed to. The plain answer to the Indian contention that this has been its consistent position is that all the Security Council need do is to read the two resolutions which India accepted, and which we accepted.

The representative of India again reverted to his argument based on the phraseology of sub-paragraph 3 (b) of the resolution of 5 January 1949 to the effect that the Plebiscite Administrator shall derive his authority from the State of Jammu and Kashmir. I went into that matter in detail yesterday and I will not repeat my arguments, but the representative of India said that while India had been given certain explanations and we had been given certain explanations, neither side knew at the time what explanations had been given to the other side, though those explanations have subsequently been published. If the explanations and clarifications given to India are to be binding, though they do not amount to what the representative of India contended, and those which were given to us are not to be binding, is that not applying one rule to one side and another rule to the other? That is why it was suggested that if any conflict arose over those clarifications given to either side, the arbitrator should decide. Anybody who arbitrates will obviously look both to the language of the resolutions and to the clarifications and assurances given to both sides; he will endeavor to find out what was understood by each side and to what each side agreed. As a matter of fact, the Government of Pakistan was itself so conscious of this—that any agreement arrived at must be an agreement upon the same things and in the same sense—that, in replying to the Commission's resolution of 13 August 1948, one of the main points made by the Pakistan Government was that any clarifications given to the Government of India must be communicated to and accepted by the Government of Pakistan, and any clarifications given to the Government of Pakistan must be communicated to and accepted by the Government of India before it could be said that an agreement had been reached. That has been our point and that was one of the conditions on our side which has been described as amounting to a rejection of the resolution. But we are not responsible for that situation.

In my letter dated 6 September 1948 [*S/1100, paragraph 97*], addressed to the Chairman of the Commission, which contained the reply of the Government of Pakistan to the Commission's resolution of 13 August 1948, paragraph 10 states:

"The Government of Pakistan has not been informed of any clarifications and elucidations of the proposals contained in the Commission's resolution of 13 August 1948 that the Commission may have furnished to the Government of India. If no clarifications or elucidations have been furnished, no point in that behalf arises. If any clarifications or elucidations have been furnished by the Commission to the Government of India, it is necessary that they should be communicated to the Government of Pakistan and the latter's agreement to them secured. It is equally necessary that the clarifications and elucidations furnished by the Commission to the Government of Pakistan should be communicated to the Government of India and their acceptance of them secured. The Commission will recognize that it is of the utmost

Voilà ce que l'Inde a accepté. Lorsque l'Inde parle de l'attitude qu'elle a toujours maintenue en cette affaire, la seule réponse à faire est que le Conseil de sécurité n'a qu'à lire les deux résolutions que l'Inde a acceptées et que le Pakistan a également acceptées.

Le représentant de l'Inde a repris son argument fondé sur les termes mêmes de l'alinéa b du paragraphe 3 de la résolution du 5 janvier 1949, qui prévoit que l'administrateur du plébiscite recevra ses pouvoirs de l'Etat de Jammu et Cachemire. J'ai étudié cette question en détail hier et je ne répéterai pas mes arguments; le représentant de l'Inde a dit que son pays avait reçu certaines explications, de même que le Pakistan, mais qu'aucune des deux parties ne savait, à l'époque, quelles précisions avaient été données à l'autre, bien que ces explications eussent été publiées par la suite. Si les explications et les précisions données à l'Inde, lesquelles ne vont pas aussi loin que le représentant de l'Inde l'a prétendu, devaient avoir une force obligatoire que n'auraient pas les précisions données au Pakistan, cela ne signifierait-il pas que l'on applique un traitement différent aux parties? Aussi avait-il été suggéré que, en cas de conflit au sujet des précisions données à l'une ou l'autre des parties, la question devrait être réglée par un arbitre. Il est évident que la personne chargée d'arbitrer examinera à la fois les termes des résolutions et les explications et assurances données aux deux parties et s'efforcera de déterminer ce qu'a compris et accepté chacune des parties. En fait, le Gouvernement du Pakistan lui-même se rendait si bien compte que les parties, en arrivant à une entente, devraient se mettre d'accord sur les mêmes points et dans les mêmes termes que, répondant à la résolution de la commission en date du 13 août 1948, il a bien précisé que toute explication donnée au Gouvernement de l'Inde devrait être communiquée au Gouvernement du Pakistan et acceptée par lui et que toute précision donnée au Gouvernement du Pakistan devrait être également communiquée au Gouvernement de l'Inde et acceptée par lui, avant que l'on puisse parler d'un accord. Voilà ce que nous avons demandé, voilà la condition posée par nous et on a dit qu'elle équivalait à un rejet de la résolution. Mais nous ne sommes pas responsables de cette situation.

Dans la lettre que j'ai adressée le 6 septembre 1948 au Président de la commission [*S/1100, paragraphe 97*], laquelle contenait la réponse du Gouvernement du Pakistan à la résolution de la commission en date du 13 août 1948, je disais, au paragraphe 10:

"Le Gouvernement du Pakistan n'a pas eu connaissance des explications ou précisions que la commission a pu fournir au Gouvernement de l'Inde sur les propositions contenues dans la résolution du 13 août 1948. S'il n'a pas été donné d'explications ou de précisions, le Gouvernement du Pakistan n'a pas d'objection à formuler à ce sujet, mais si la commission a fourni des explications ou des précisions au Gouvernement de l'Inde, il est indispensable qu'elles soient portées à la connaissance du Gouvernement de l'Inde et que celui-ci les approuve. De même, il est nécessaire que les explications et les précisions fournies par la Commission au Gouvernement du Pakistan soient portées à la connaissance du Gouvernement de l'Inde et que celui-ci les approuve. La commission admettra qu'il est de la plus

importance that any agreement between the two Governments should be arrived at on the clearest possible basis so that there is left no possibility of any misunderstanding of any of the matters agreed upon. In other words, it is essential that the two Governments should agree simultaneously to the same thing and in the same sense."

That is what we were pleading for.

The second plea that we made on that occasion was that part III of the resolution of 13 August should be elaborated so as to build up a scheme for the holding of the plebiscite in order that the whole thing should become complete up to that final stage.

In paragraph 11 of my same letter I added :

"Subject to the clarifications and elucidations furnished by the Commission to the Government of Pakistan being accepted by the Government of India, and the elucidations and clarifications, if any, furnished by the Commission to the Government of India being acceptable to the Government of Pakistan, and provided the Government of India accept the conditions laid down in part B (paragraphs 6 to 15, both inclusive) of the Security Council's resolution of 21st April, 1948 [S/726], as explained by the sponsors of the resolution in the Security Council, for a free and impartial plebiscite to decide whether the State of Jammu and Kashmir is to accede to India or Pakistan, the Government of Pakistan accepts the proposals contained in the Commission's resolution. . ."

That was our attitude then. Our attitude clearly was that each side must know the clarifications and elucidations given to the other, but in any case, whether they knew or not, they have accepted the resolution. If a question arises that the language of the clarifications or elucidations is in conflict or has to be reconciled to the situation or to the language of the resolution then, surely, it would be the business of the arbitrator who was proposed—or of any other arbitrator who might be accepted—to study the matter, hear both parties, and say, "Here is what was intended by the Commission and accepted by both parties." For that matter, after that stage the points which are completely taken care of by the resolution are concluded, and the withdrawal of the bulk of the Indian Army and the questions of the authority of the State, of sovereignty and of integrity, are dealt with and taken care of in the resolution.

Then the representative of India said that, although he would not go into the question of Junagadh and Hyderabad because they were irrelevant, he would say that large sections of Muslims in Kashmir favoured India and that therefore the two cases were distinguishable. In the first place, the two cases are not irrelevant. I do not explain the outlines of these two cases in an attempt to invite the Security Council to pronounce upon them. I am quite conscious of the fact that they are not before the Council at this stage. However, I invite the attention of the Security Council to those cases to illustrate what was the Government of India's own interpre-

haute importance que l'accord entre les deux Gouvernements soit conclu sur la base la plus précise possible afin de ne laisser aucune possibilité de malentendu sur les questions au sujet desquelles l'accord a été réalisé. Autrement dit, il est indispensable que les deux Gouvernements se mettent d'accord en même temps sur les mêmes points et dans les mêmes termes."

Voilà ce que nous demandions alors.

Le second argument que nous avons fait valoir à ce propos est que la troisième partie de la résolution du 13 août devait être développée de manière à comporter un plan pour l'organisation du plébiscite, afin que tout soit prévu dans le détail jusqu'à cette phase finale.

Au paragraphe 11 de la même lettre, je disais en outre :

"Le Gouvernement du Pakistan accepte les propositions contenues dans la résolution de la commission . . . sous réserve que les explications et les précisions que la commission a données au Gouvernement du Pakistan soient acceptées par le Gouvernement de l'Inde et que les explications et les précisions que la Commission a éventuellement fournies au Gouvernement de l'Inde puissent être acceptées par le Gouvernement du Pakistan, et sous réserve également que le Gouvernement de l'Inde accepte les conditions nécessaires à un plébiscite libre et impartial qui doit décider si l'Etat de Jammu et Cachemire sera rattaché à l'Inde ou au Pakistan, énumérées dans la partie B (paragraphes 6 à 15 inclus) de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 21 avril 1948 [S/726], et exposées au Conseil par les promoteurs de la résolution."

Telle était alors l'attitude fort nette que nous avons adoptée : nous estimions que chacune des deux parties devait avoir connaissance des explications et des précisions fournies à l'autre ; mais, en tout état de cause, qu'elles en aient eu connaissance ou non, elles ont accepté la résolution. Si un litige surgit du fait que la teneur des explications ou des précisions ne correspond pas ou doit être rajustée, soit à la situation, soit à la teneur de la résolution, il appartiendra certainement à l'arbitre qui a été proposé ou à tout autre arbitre qui sera accepté par les parties d'étudier la question, d'entendre les deux parties et de dire : "Voici ce qui était dans l'intention de la commission et ce qui a été accepté par les deux parties." Aussi bien, une fois ce stade dépassé, les questions dont le règlement complet est prévu par la résolution sont-elles résolues, et le retrait du gros de l'armée indienne et les questions relatives à l'autorité de l'Etat, à la souveraineté et à l'intégrité sont prévues et traitées dans ladite résolution.

Le représentant de l'Inde a dit ensuite que, sans vouloir approfondir les questions du Junagadh et de l'Haïdéra- bad parce qu'elles sont hors du sujet, il pouvait préciser qu'un grand nombre de Musulmans du Cachemire étaient en faveur de l'Inde et que, par conséquent, le cas n'était pas le même. Tout d'abord, les deux questions sont parfaitement pertinentes. Si je m'y arrête en passant, ce n'est pas pour inciter le Conseil de sécurité à se prononcer à leur sujet. Je sais parfaitement que le Conseil n'en est pas actuellement saisi. Toutefois, j'attire l'attention du Conseil de sécurité sur ces deux questions pour illustrer l'interprétation personnelle que le représentant

tation of certain matters applying to the Kashmir case, and I think it will be a useful guide to the Commission in determining these matters of accession and so on. What is it that was meant and what is it that was intended, and how is it that the Government of India itself interpreted these matters as illustrations?

When the representative of India says that a large section of the Muslims in Kashmir favour India that is begging the question. That is the whole point at issue. How many? But even if they do, the obvious course to take is for us to proceed to the stage of a free and impartial plebiscite in which neither side has any advantage, in which neither side is able to exercise any influence or coercion, and in which the people are left entirely free to decide for themselves to which side they wish to accede. If they find that their interests, their desires and their ambitions impel them to accede to India, they will be free to accede to India. Where is the difficulty? Where is the problem?

Then the representative of India referred to a sentence of mine. He said that I had stated that the possession of Kashmir was vital to Pakistan. He will, however, do me the justice of recalling that at that stage all that I was arguing was that if one was to take the *prima facie* grounds which Lord Mountbatten had pointed out to the Rulers themselves, all those factors went in favour of accession to Pakistan. If the matter had to be decided on the basis of those considerations, the accession of Kashmir to Pakistan should have taken place on those grounds. If, in arguing that point, I on one occasion used the word "possession" instead of "accession" the representative of India cannot argue, "There it is. They want to eat up Kashmir. It is a case of the wolf and the lamb." Those who have followed the course of events in India with regard to the Indian States and the situation of the Indian States which have acceded to Pakistan, are well able to decide for themselves which is the case of the wolf and the lamb—whether it is that of India or of Pakistan.

I would complete this portion of my remarks by saying that, while I did present that argument, I went on to say that, in spite of all these factors, we had accepted the position that the decision should be by means of a free and impartial plebiscite to be held in Kashmir so that the people could decide to which side they wanted to go. What is wrong with that? On the basis of all the factors which apply to the situation, Kashmir should have acceded to Pakistan, but in spite of that, Pakistan is willing that the democratic method of the people freely expressing their wishes should be followed and that the decision should take place in accordance therewith.

The representative of India cited certain trade figures, although he himself added that India was at that time unpartitioned and that his figures, therefore, were not exact. I would say that they were not even approximate.

de l'Inde a donnée de certains faits qui s'appliquent à l'affaire du Cachemire, et je crois que cela servira utilement de guide à la commission lorsqu'elle réglera la question du rattachement et d'autres questions encore. Que voulait au juste le Gouvernement de l'Inde, quelle était son intention et comment a-t-il lui-même interprété ces faits pour les appliquer au cas présent?

Dire, comme le fait le représentant de l'Inde, qu'un grand nombre de Musulmans du Cachemire sont en faveur de l'Inde, c'est émettre une pure hypothèse. C'est là justement tout le problème. Quel serait donc leur nombre? Mais, à supposer même qu'il en soit ainsi, il est manifeste que la procédure à suivre est d'en venir au stade prévu du plébiscite libre et impartial, au cours duquel aucune des deux parties ne jouira d'aucun avantage ni ne sera en mesure d'exercer une influence ou une contrainte quelconque et au cours duquel on laissera à la population toute liberté de décider, par elle-même, auquel des deux pays elle veut être rattachée. Si elle estime que ses intérêts, ses désirs, ses ambitions exigent qu'elle opte pour l'Inde, elle sera libre de le faire. Où est donc la difficulté? Où est le problème?

Le représentant de l'Inde a fait ensuite état d'une phrase que j'avais prononcée. Il a dit que j'avais déclaré que la possession du Cachemire était vitale pour le Pakistan. Cependant, il doit en toute justice reconnaître qu'à ce moment-là, tout ce que je voulais prouver, c'était que, s'il fallait tenir compte des facteurs, évidents à première vue, que Lord Mountbatten avait indiqués aux Souverains eux-mêmes, ces facteurs militaient tous en faveur du rattachement au Pakistan. Si l'on avait dû trancher la question en fonction de ces considérations, le rattachement du Cachemire au Pakistan aurait été prononcé en raison même de ces facteurs. Si, au cours de mon argumentation, je me suis une fois servi du mot "possession" au lieu de "rattachement", le représentant de l'Inde ne saurait en profiter pour dire: "Nous y voilà, ils veulent dévorer le Cachemire; c'est l'histoire du loup et de l'agneau". Ceux qui ont observé, d'une part, comment l'Inde a agi à l'égard des Etats indiens et, d'autre part, quelle est la situation des Etats indiens rattachés au Pakistan, sont parfaitement en mesure de décider si c'est à l'Inde ou au Pakistan que doit s'appliquer la fable du loup et de l'agneau.

Pour compléter cette partie de mes observations, je tiens à rappeler ce qui suit: si j'ai effectivement fait valoir cet argument, j'ai néanmoins ajouté qu'en dépit de tous ces facteurs, nous avions admis que la décision interviendrait à la suite d'un plébiscite libre et impartial qui serait organisé au Cachemire, de telle sorte que la population puisse décider par elle-même à quel pays elle voulait être rattachée. Quel mal y a-t-il à cela? Si l'on tient compte de tous les éléments de la situation, le Cachemire aurait dû être rattaché au Pakistan; néanmoins, le Pakistan accepte que l'on applique la méthode démocratique de libre consultation de la volonté populaire et que la décision qui interviendra soit conforme à cette volonté.

Le représentant de l'Inde a cité certains chiffres relatifs au commerce, tout en faisant remarquer lui-même qu'ils se rapportaient à une époque où le partage n'avait pas encore eu lieu et que, par conséquent, ils n'étaient

What is the means of checking how these figures have been arrived at? I gave to the Council one incontrovertible factor to which there can be no reply. The timber from Kashmir, which is Kashmir's main export, can, I believe, be transported economically and practicably only through its rivers, and all Kashmir's rivers flow into Pakistan. That is a factor that never can change. Other things can be diverted, but this cannot be. And geography itself indicates the means of communication—roads, the short rail length, the rivers—which all show with which side Kashmir was integrated before the trouble arose.

The representative of India made certain observations with regard to the dispute concerning the canal waters, and I was again amused by his saying that, in spite of reminders to us before the expiry of the interim agreement, we took no action. As a matter of fact, the history of that dispute, if it were before the Security Council, would disclose that during the month of March every effort of our engineers to get into touch with the Indian engineers in order to settle the further working of these head works was frustrated by their evasion. They would not agree to meet our engineers on one excuse or another, and then, on 1 April, they cut off the waters.

The waters remained cut off for about six weeks. True, the representative of India had stated that on 4 May 1948 an *ad interim* agreement was arrived at. But that *ad interim* agreement, as I have said, was arrived at at the point of the pistol, and, as I have already stated, seeks to base India's point of view, at any rate, on the ground that India is entitled to the whole of the water and would sell it to us only on payment of seigniorage. Were we not entitled to assume, in spite of that agreement and in spite of the restoration of the water on those terms—that we deposit the price of the water in the form of seigniorage—that if India once secured possession of the Mangla Head Works of the Jhelum irrigation system, it would insist upon the same view being accepted, and that unless we agreed to pay seigniorage, we would not be given any water? Was that apprehension not justified? I think that it was fully justified. The representative of India said yesterday that I had not mentioned that an agreement had been arrived at. I did mention the agreement. As a matter of fact I even used the expression—though it may not be acceptable to the representative of India—that it was arrived at at the point of the pistol.

Then my learned friend referred to my criticism of Margaret Bourke-White's remarks. He said some sort of Constitution had been drawn or was proposed. But what that lady said was: "While the People's Government in Kashmir's capital was completing these things..." Where was the People's Government at that date? Even Sheikh Abdullah, though he had been released from prison toward the end of September, was not associated with the Government in any form at all. He became Prime Minister much later. He was associated with the then Prime Minister after 26 October. The Maharaja,

pas exacts. Je dirai pour ma part qu'ils n'étaient même pas approximatifs. Comment vérifier la manière dont ces chiffres ont été établis? J'ai fourni au Conseil une donnée incontestable et sans réplique. Si je ne me trompe, le bois du Cachemire, qui constitue sa principale exportation, ne peut être transporté économiquement et pratiquement que par flottage, et tous les cours d'eau du Cachemire coulent vers le Pakistan. C'est là un facteur qui ne saurait changer. On peut modifier d'autres choses, mais point celle-là. C'est la géographie elle-même qui détermine les voies de communication—routes, quelques tronçons de voie ferrée et cours d'eau—qui toutes indiquent nettement auquel des deux pays le Cachemire s'intégrait naturellement avant le début des troubles.

Le représentant de l'Inde a fait certaines remarques à propos du différend relatif à l'alimentation des canaux et j'ai de nouveau trouvé fort plaisant de l'entendre dire que, malgré les avertissements réitérés qui nous avaient été adressés avant l'expiration de l'accord provisoire, nous nous étions abstenus de toute démarche. En réalité, l'historique de ce différend, si le Conseil en était saisi, ferait apparaître que, durant le mois de mars, tous les efforts faits par nos ingénieurs pour entrer en contact avec les ingénieurs indiens en vue de régler le fonctionnement ultérieur du barrage supérieur, sont demeurés vains par suite de l'attitude évasive de ces derniers qui refusaient de rencontrer nos ingénieurs sous un prétexte ou sous un autre et qui, le 1er avril, coupèrent l'alimentation en eau.

L'arrêt des eaux dura environ six semaines. Il est vrai, comme l'a déclaré le représentant de l'Inde, qu'un accord temporaire fut conclu le 4 mai 1948. Mais, comme je l'ai déjà dit, c'est le couteau sur la gorge que nous avons conclu cet accord qui vise à consacrer le point de vue de l'Inde selon lequel, en tout état de cause, l'Inde a droit à la totalité de l'eau et ne nous la vendra que contre paiement d'un droit de seigneurage. Malgré cet accord et malgré le rétablissement de l'alimentation en eau, qui ne nous fut consentie qu'à condition que nous déposions d'avance le prix de l'eau sous forme de droit de seigneurage, n'étions-nous pas fondés à présumer que, si l'Inde s'emparait du barrage supérieur de Mangla, clef du système d'irrigation du Jhelum, elle insisterait pour que le même principe fût appliqué, c'est-à-dire que si nous voulions de l'eau il nous faudrait payer une redevance? Cette crainte n'était-elle pas justifiée? Je pense qu'elle l'était pleinement. Le représentant de l'Inde a dit, hier, que j'avais passé l'accord sous silence. Or j'en ai fait mention. En fait, je me suis même servi d'une expression qui, peut-être, ne plaira pas au représentant de l'Inde, à savoir que nous l'avions conclu le couteau sous la gorge.

Mon éminent collègue a ensuite répondu aux critiques que j'avais formulées à l'égard des observations de Margaret Bourke-White. Il a dit qu'une constitution avait été proposée ou était en voie d'élaboration. Mais voici ce qu'a écrit cette dame: "Tandis que, dans la capitale du Cachemire, le Gouvernement populaire mettait la dernière main à..." Où donc se trouvait le Gouvernement populaire à cette date? Le cheik Abdullah lui-même, bien qu'il eût été libéré de prison vers la fin du mois de septembre, ne collaborait d'aucune manière avec le Gouvernement. Il devint Premier Ministre beaucoup

in his letter of 26 October, spoke of his intention of inviting Sheikh Abdullah to participate in the Government in that capacity. Up to that point, then, there was not even a vestige of any intention to associate any of the people with the administration. All through, the Prime Ministers of Kashmir had been taken from outside. Mr. Ayyangar, who had the honour to address the Security Council on the first occasion⁴ and who belongs to Madras, had been for several years—for seven or eight or ten years, I forget the exact period—Prime Minister in Kashmir. And at that time the Prime Minister in Kashmir was Mr. Meherchand Mahajan, a gentleman from East Punjab, no Kashmiri. Certainly, no Kashmiri Muslim belonging to the majority community of Kashmir had ever been associated with the Government, let alone that Government being the people's Government. That was the point of my criticism.

With regard to the Baramula Convent, I must say that my learned friend was not at all fair when he said that perhaps I was not content with what he had quoted previously. I myself said that there had been regrettable incidents in Baramula. My learned friend himself had conceded, quite fairly and justly, that we were not responsible for those incidents. We have not denied that the tribesmen were guilty of that kind of thing. Equally with the Government of India, we have deplored those incidents. But I did take up my learned friend's point, or the point he sought to make, to the effect that we had done nothing to prevent those incidents. I showed what we had done to prevent them, and I said that I pleaded guilty to this: that the Government of Pakistan at that time did not take the only appropriate action that it should have taken, more particularly in view of the fact that there was a stand-still agreement with the Government of the Maharaja. We should have moved Pakistan troops into the State both to stop the disorders that were taking place on account of the tribesmen and also to stop the persecution of the Muslim section of the population by the Maharaja's troops. We did not do that, and therein we committed a serious default. If my learned friend's point is that we were guilty of neglect in that respect, then, as I have said, I plead guilty.

Then I quoted something from Mr. M. N. Roy. I certainly was guilty of saying that Mr. M. N. Roy, whatever his ideology and his political views, whether one agrees with them or not, was a non-Muslim Indian patriot; I am quite certain I said something to that effect. If that is such praise from me of Mr. M. N. Roy that my learned friend cannot tolerate it, well, I cannot help it. But Mr. M. N. Roy is a non-Muslim, that is to say, he is not a Muslim. He is Indian: I do not know whether or not that is denied. Whether his patriotism takes the

plus tard. Il ne collabora avec le Premier Ministre de l'époque qu'après le 26 octobre. C'est dans sa lettre du 26 octobre, en effet, que le Maharadjah annonça son intention d'inviter le cheik Abdullah à participer au Gouvernement en cette qualité. Ainsi donc, jusqu'à cette date, il n'y avait pas le moindre signe qu'on eût l'intention de faire participer un représentant quelconque de la population à l'administration de l'Etat. De tout temps, les Premiers Ministres du Cachemire avaient été choisis en dehors de l'Etat. M. Ayyangar, qui eut l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité lorsque la question fut abordée pour la première fois⁴, et qui est originaire de Madras, avait été à la tête du Gouvernement du Cachemire pendant plusieurs années — pendant sept, huit ou dix ans, j'ai oublié la durée exacte de son mandat. A ce moment, le Premier Ministre du Cachemire était M. Meherchand Mahajan, originaire du Pendjab oriental et non du Cachemire. Il est incontestable qu'aucun Musulman du Cachemire, aucun membre de la communauté la plus importante de l'Etat, n'a jamais appartenu au Gouvernement, un Gouvernement que l'on ne saurait, au reste, qualifier de populaire. Telle était la portée de mes critiques.

En ce qui concerne le couvent de Baramula, je dois dire que mon éminent collègue n'a pas témoigné d'un grand esprit de justice lorsqu'il a dit que je n'avais pas trouvé suffisantes ses citations antérieures. J'ai dit moi-même que de regrettables incidents s'étaient produits à Baramula. Mon éminent collègue a reconnu lui-même, en toute justice et équité, que nous n'étions pas responsables de ces incidents. Nous n'avons jamais nié que les membres des tribus s'étaient rendu coupables de faits de ce genre. Nous avons déploré ces incidents, au même titre que le Gouvernement de l'Inde. Mais j'ai contesté l'argument que mon éminent collègue en tirait, ou cherchait à en tirer, à savoir que nous n'avons rien fait pour éviter ces incidents. J'ai montré ce que nous avions fait pour les empêcher et j'ai déclaré plaider coupable sur ce seul point: que le Gouvernement du Pakistan n'avait pas agi, à l'époque, de la seule manière qui convint, et ceci particulièrement en raison du fait que nous avions conclu un accord de *statu quo* avec le Gouvernement du Maharadjah. Nous aurions dû envoyer des unités du Pakistan sur le territoire de l'Etat, à la fois pour mettre fin aux désordres suscités par les membres des tribus et pour empêcher les persécutions dont les fractions musulmanes de la population étaient victimes aux mains des troupes du Maharadjah. Nous ne l'avons pas fait et, ainsi, nous nous sommes rendus coupables d'un grave manquement. Si la thèse de mon éminent collègue est que nous avons péché par négligence en la matière, alors, ainsi que je l'ai déjà dit, je plaide coupable.

J'ai également cité M. M. N. Roy. J'ai certainement dit que M. M. N. Roy, quelles que soient son idéologie et ses idées politiques — qu'on les approuve ou non — était un patriote indien non musulman; je suis sûr, en effet, d'avoir employé ces termes, ou des termes analogues. Si cela constitue, de ma part, un éloge si exalté de M. M. N. Roy que mon éminent collègue ne peut le tolérer, je n'y puis rien. M. M. N. Roy est bien non-Musulman, c'est-à-dire qu'il n'est pas un Musulman. C'est un Indien: j'ignore si ce fait est contesté. Quant

⁴ Reference is to the meetings of the Security Council in January, February and March 1948.

⁴ Il s'agit des séances tenues par le Conseil de sécurité en janvier, février et mars 1948.

same shape or form, so far as his political views are concerned, is a different matter. But if he has been an exile from India for many years, as my learned friend pointed out, he was an exile from India because he protested against the British domination of India at that stage. If that is not the definition of patriotism—or one of the definitions of patriotism—then what is?

And was I guilty in introducing his views, for whatever they may be worth? They may not be binding upon anybody. But he gave expression to his opinions, and, in introducing those views, I had to say something about who he was. If I had merely said "Mr. M. N. Roy says this", the Council certainly would have been entitled to wonder, "Who is this man that he is talking about?" I had to give some description of him. What could I have said less than I did? And of what was I guilty in saying it?

I shall not try to make a reply in regard to the remarks of Brigadier-General Haight, the ex-G.I. who became a Brigadier-General under the *Azad* Kashmir Government. I did not quote those remarks during the previous debates, although they were then available. And there were very harsh things said by him about both sides, in order to get a price settled, I have no doubt, for the communications that he was prepared to make for the Press in the United States. I shall not quote them today. Mr. Ayyangar quoted them even two years ago, and, while quoting them, he suddenly came upon this expression: "Both sides are lying extensively"—or some such adverb—"over this issue." Mr. Ayyangar stopped at that point and said: "Well, I hope he is not lying"—and then he went on to comment upon his further remarks.

It is not necessary to advert to that matter. If that is the kind of evidence on which my learned friend bases his case, he is welcome to it.

He then furnished an analogy. He said it was as if we had offered, as trustee, to sell a house to a friend or neighbour for 10,000 dollars. The friend or neighbour says "I am willing to take the house." Both have agreed that the house shall pass to the friend. The whole question is: what is the consideration? We have asked 10,000 dollars. We are first offered 5,000 dollars, then we are offered 3,000 dollars, then we are offered 2,000 dollars.

Again I say with all due respect that, if my learned friend's case rests on analogies of that kind, it is a hopeless case. Here it is not a question of what the price is or is not for anything that has been offered. Here is an agreement, as he himself says, embodied in these two resolutions: the resolution of 13 August 1948 and that of 5 January 1949. The question is: What had the parties agreed upon? The question is not what they should agree upon—although that again, in these matters, is a legitimate way to talk in order to resolve this deadlock—but what they had agreed upon. And they should be called upon to do what they had agreed to do. If the neighbour or the friend had agreed to pay 10,000 dollars—to continue the analogy—then he must pay the 10,000

à savoir si son patriotisme prend toujours la même forme, au gré de ses idées politiques, c'est là une question toute différente. Si, ainsi que mon éminent collègue l'a souligné, il est exilé de l'Inde depuis de nombreuses années, son exil est dû au fait qu'il s'était élevé, à l'époque, contre la domination britannique. Si ce n'est pas là la définition du patriotisme — ou tout au moins une des définitions du patriotisme — qu'est-ce donc?

Suis-je à blâmer d'avoir cité ses opinions, quelle qu'en soit la valeur? Elles n'engagent personne. Mais il les a exprimées et, en les citant, j'étais tenu de donner quelques indications sur lui. Si je m'étais contenté de dire: "M. M. N. Roy a dit ceci", le Conseil aurait certes été en droit de se demander: "Quel est cet homme dont il parle?" Je devais en esquisser un rapide portrait. Qu'aurais-je pu dire de moins que ce que j'ai dit? Et de quoi me suis-je rendu coupable en le disant?

Je n'essaierai même pas de répondre à la mention qu'on a faite des observations du général Haight, l'ancien "G.I." devenu général pour le Gouvernement du Cachemire *azad*. Je n'ai pas fait état de ces observations au cours des débats antérieurs, bien que j'en eusse déjà eu communication. M. Haight a dit des choses très dures pour les deux parties, sans doute en vue de se faire payer cher les déclarations qu'il était prêt à faire à la presse des Etats-Unis. Je n'en ferai pas état aujourd'hui. M. Ayyangar les a citées déjà il y a deux ans et, au moment où il en donnait lecture, il rencontra soudain cette expression: "En cette affaire, les deux parties mentent à qui mieux mieux" ou quelque expression analogue. M. Ayyangar s'arrêta alors et dit: "Eh bien, j'espère qu'il ne ment pas", et il poursuivit alors ses commentaires sur les observations qu'il citait.

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir davantage sur cette question. Si c'est là le genre de preuves sur lesquelles mon éminent collègue fonde son argumentation, qu'il en use à son aise.

Procédant ensuite par analogie, le représentant de l'Inde a comparé notre action à celle du gérant d'une maison qui aurait offert à un ami ou à un voisin de lui vendre cette maison pour 10.000 dollars. Cet ami ou voisin serait disposé à acheter la maison, tous deux seraient d'accord pour que ledit ami l'acquière. La seule question à régler serait celle du prix. Le vendeur aurait demandé 10.000 dollars; l'acheteur aurait offert au début 5.000 dollars, puis 3.000 et enfin 2.000.

Je le répète avec tout le respect que je dois à mon éminent collègue: s'il fonde son argumentation sur des analogies de ce genre, c'est à désespérer de tout. Ici, il ne s'agit pas de déterminer le prix d'un objet qui serait à vendre. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, nous sommes en présence, dans le cas qui nous occupe, d'un accord incorporé dans deux résolutions, celle du 13 août 1948 et celle du 5 janvier 1949. Il s'agit de savoir sur quels points les parties se sont mises d'accord, et non pas sur quels points elles doivent se mettre d'accord, bien que, en de telles matières, il puisse être légitime d'échanger des vues pour sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve. Les parties se sont mises d'accord sur certains points et elles devraient être invitées à exécuter les en-

dollars, and he should get the house. If there was no agreement to pay anything, while the other side was demanding 10,000 dollars, then no agreement had yet been arrived at. How does it profit one to indulge in analogies of that kind?

My learned friend then said that they are willing to accept mediation, though they would not accept arbitration. But what has been going on during the past two years if not mediation? Mediation was undertaken and carried through, and it resulted in an agreement just over a year ago. The issue is now the implementation of that agreement. The mediation has, to the extent to which agreement was reached, successfully achieved its task. An agreement having been arrived at, the mediation having brought about agreement, the question now is: How is that agreement to be implemented?

There are various ways of implementing it, and I have indicated some of them to the Security Council. But mediation cannot start afresh with the whole thing. Are we going to spend year after year merely in attempts to mediate, reopening everything that may already have been agreed upon and starting afresh?

The crux of the matter is what my learned friend stated in his first two or three sentences. The efforts of the Commission resulted in the reaching of agreements on the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949. If either party raises a question with regard to the interpretation of any portion of those agreements, it is not a question of mediation. The problem is to determine, by some fair and impartial method, what those agreements mean, what the parties had agreed to, and to give effect to it.

My learned friend says that the prestige of the United Nations is involved. I also say that the prestige of the United Nations is involved. But, if that is the case, let us accept what the United Nations says. How is the prestige of the United Nations to be upheld? By declining, time after time, to do what the United Nations suggests or recommends? The prestige of the United Nations can only be upheld in this way: if the parties have a difference and it is resolved either by the arbitration of a single person or by the arbitration of the Security Council itself—if these gentlemen who represent the whole civilized world, or at least the greatest part of it, consider the whole matter and tell the parties that this is what they had agreed upon—then the parties should be prepared to carry out that decision.

My concluding remarks are these. As the Council now has to proceed, after the parties have placed their cases in detail before it, the main trouble is with regard to the demilitarization of this State before the preparations for the plebiscite can start. I mean that, by and large, that is the situation. India has given certain versions of some incidents it complains of, or of some de-

gagements qu'elles ont pris. Pour reprendre la comparaison faite par le représentant de l'Inde, si l'amir ou voisin a consenti à payer 10.000 dollars, il doit payer cette somme et la maison doit lui revenir. Mais, si l'accord ne s'est pas fait sur un prix, alors que l'une des parties demandait 10.000 dollars, l'on ne peut pas dire que l'affaire ait été conclue. Quel intérêt peut-on avoir à se livrer à des comparaisons de ce genre?

Mon éminent collègue a dit ensuite que son Gouvernement est disposé à accepter une médiation, mais qu'il ne consentirait pas à un arbitrage. Mais que s'est-il donc passé au cours des deux dernières années, sinon une médiation? La médiation a été entreprise et menée à bien, et il en est résulté un accord il y a un peu plus d'un an. Le problème qui se pose maintenant est celui de la mise en œuvre de cet accord. Dans la mesure où elle a donné lieu à un accord, la médiation a été couronnée de succès. L'accord conclu, et conclu grâce à la médiation, il s'agit de savoir maintenant de quelle façon cet accord sera exécuté.

L'accord peut être exécuté de diverses manières, et j'en ai indiqué quelques-unes au Conseil de sécurité. Mais on ne peut recourir de nouveau à une médiation qui remettrait tout en question. Allons-nous, d'année en année, nous contenter de tentatives de médiation, allons-nous remettre en question ce sur quoi l'accord s'est déjà fait et revenir sans cesse au point de départ?

Dans les deux ou trois premières phrases qu'il a prononcées, mon éminent collègue a montré où était le nœud du problème. Les efforts de la commission ont abouti à la conclusion d'un accord incorporé dans les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. Si l'une des parties exprime un doute quant à l'interprétation d'une disposition quelconque de cet accord, ce n'est pas là matière à médiation. Il s'agit à présent de déterminer, par quelque méthode juste et impartiale, la portée exacte de l'accord et l'étendue des engagements qu'il comportait, et de donner effet à l'accord.

Mon éminent collègue a dit que le prestige de l'Organisation des Nations Unies était en jeu. Je l'affirme également. Mais, s'il en est ainsi, acceptons donc ce que décide l'Organisation. Comment peut-on sauvegarder le prestige de l'Organisation des Nations Unies? Est-ce en refusant obstinément d'accomplir ce qu'elle suggère ou recommande de faire? Le prestige de l'Organisation ne peut être défendu que de la manière suivante: lorsqu'un différend entre deux parties est réglé, soit par l'arbitrage d'une seule personne, soit par celui du Conseil de sécurité lui-même — lorsque les représentants du monde civilisé, ou tout au moins la majeure partie de ce monde, ont étudié l'ensemble du problème et fait connaître aux parties ce à quoi elles s'étaient effectivement engagées — alors, les parties au différend devraient être prêtes à s'incliner devant cette décision.

Disons, pour terminer, qu'au cours de la tâche qui incombe au Conseil maintenant que les parties ont exposé leur thèse en détail, c'est la démilitarisation de l'État, indispensable avant que ne commencent les préparatifs du plébiscite, qui constitue la principale difficulté. L'Inde a donné sa version des incidents dont elle se plaint et de l'évolution des événements. Nous avons donné notre

development. We have given our reply. Before the Security Council is able to appraise the whole thing and to make up its mind with regard to what ought to be done, it will either feel that it has had enough information with regard even to the military situation from both sides and from the documents, to be able to determine the matter quite clearly; or it may feel that on some aspects put forward by India and some on behalf of Pakistan, it is not quite clear as to the extent to which they differ and what the actual situation is or has been.

I venture to make a suggestion which could very easily resolve any doubt that might arise in the minds of the representatives to the Security Council. The Commission's military adviser, General Delvoie, has been supervising all these things practically from the date of the second resolution of the Commission, that of 5 January 1949, and he has spent almost the whole of the year 1949 in the affected areas. He must have complete and detailed knowledge of the actual facts and of the situation. He is a distinguished soldier, completely fair and impartial, belonging neither to one side nor the other. He has devoted one whole year to this service of the United Nations. He is available to the Council. On any points on which the Council feels in doubt, or on the whole military picture, the Council can ask him for his views and can supplement what it receives from him with regard to knowledge of the facts by such information as the parties have given, and can correct to any extent to which a correction may be necessary the views the parties hold with regard to each of these matters.

It has been said that India's position is that it desires an amicable settlement, a settlement through the United Nations. All true. India's insistence is that, although that settlement should be with the United Nations and the United Nations should take the responsibility for it, that settlement must be what India says. It is not willing to move from its point of view, and in proof of its desire to settle amicably, and repeated attention being drawn to the fact that we have said we do not want to go to war over these things, I made my situation clear on the last occasion when I spoke in connexion with this matter.

I have now received, since I spoke yesterday, the last reply of the Pakistan Government to the Government of India on this matter. The reply is somewhat lengthy and I shall not read it, but after putting forward the kind of considerations I had already mentioned to the Security Council, it says this:

"In the light of these considerations the Pakistan Government suggest the following joint declaration:

"The Government of India and the Government of Pakistan, being desirous of promoting friendship and good will between their peoples, hereby declare that they condemn resort to war for settlement of any existing or future disputes between them. They further agree that the settlement of such disputes shall always be sought through peaceful methods of negotiation and mediation and, if these should fail to bring settlement, by resort to

réponse. De deux choses l'une, ou bien le Conseil de sécurité croira être à même de peser le pour et le contre, et de décider ce qu'il convient de faire, grâce aux renseignements fournis par les deux parties ou contenus dans les documents placés à sa disposition, et ceci, même au sujet de la situation militaire; ou bien, en ce qui concerne certains aspects de la question sur lesquels l'une ou l'autre partie ont attiré l'attention, il ne croira pas avoir clairement saisi dans quelle mesure les points de vue de l'Inde et du Pakistan diffèrent, ni s'être fait une idée précise de la situation présente ou passée.

Je me permettrai de faire une proposition qui pourrait aisément dissiper les doutes que les représentants au Conseil de sécurité peuvent encore avoir. Le général Delvoie, conseiller militaire de la commission, a rempli les fonctions d'observateur depuis que la commission a adopté sa deuxième résolution, le 5 janvier 1949. Il a passé presque toute l'année 1949 dans les régions qui ont été la scène des événements. Il doit être parfaitement au courant de tous les faits; c'est un soldat éminent, parfaitement équitable et impartial qui n'appartient à aucune des deux parties. Il a consacré toute une année au service de l'Organisation des Nations Unies et se trouve à la disposition du Conseil de sécurité. Celui-ci peut lui demander son avis sur tous les points qui lui semblent douteux ou sur la situation militaire dans son ensemble. Le Conseil peut, en outre, compléter les renseignements reçus du général Delvoie par ceux que lui ont donnés les parties au différend et il peut rectifier, dans la mesure où cela sera nécessaire, l'exposé fait par les deux parties sur chacune des questions en litige.

On a dit que l'Inde désire que ce différend soit résolu à l'amiable par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Ceci est vrai; mais, tout en considérant que la solution doit être trouvée par l'Organisation des Nations Unies et que l'Organisation doit en être responsable, l'Inde persiste à croire que la solution doit être celle que l'Inde préconise. Elle n'est pas disposée à modifier son point de vue et, puisqu'on voit la preuve de son désir de règlement amiable dans le fait si souvent invoqué que nous avons de part et d'autre déclaré que nous ne voulions pas avoir recours aux armes, j'ai précisé ma position lors de ma dernière intervention.

Depuis mon intervention d'hier, j'ai reçu la dernière réponse remise par le Gouvernement du Pakistan au Gouvernement de l'Inde à ce sujet. Cette réponse est assez longue; je ne vais pas la lire, mais je dirai que le Gouvernement du Pakistan, après avoir exposé des considérations analogues à celles dont j'ai fait part au Conseil, continue en ces termes:

"Tenant compte de ces considérations, le Gouvernement du Pakistan suggère l'adoption d'une déclaration commune ainsi libellée:

"Le Gouvernement de l'Inde et celui du Pakistan, soucieux d'encourager l'amitié et la confiance entre leurs peuples, déclarent par la présente condamner le recours à la guerre comme moyen de règlement des différends qui les opposent aujourd'hui ou pourraient les opposer dans l'avenir. Ils sont convenus de toujours chercher à régler leurs différends par des méthodes pacifiques, négociations et médiation, et, en cas d'échec, de recourir

arbitration of all points of difference, including those relating to the procedure for arbitration.

“They undertake that they will abide by the award of the arbitrator. Mediation or arbitration may be undertaken by a specialized agency set up by mutual agreement for the purpose or by agreed reference to some appropriate international body recognized by both of them.

“In pursuance of this declaration, both Governments hereby agree to refer to arbitration differences that have arisen or may arise in the implementation of the United Nations Commission for India and Pakistan resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, which both Governments have accepted for settlement of the Kashmir dispute.

“Both Governments also agree that the canal water dispute shall, if no agreement is reached by negotiation or mediation, be referred to the International Court of Justice for decision. In other disputes outstanding between them, such as Junagadh, évacué property, boundary disputes and claims relating to assets, both Governments agree that if no settlement is reached by negotiation and mediation, the matter shall be referred to arbitration.

“It is their earnest hope, as well as their firm conviction, that the implementation of this declaration and the spirit which lies behind it will serve to promote friendly relations between the two countries and advance the cause of international peace.”

The situation in this respect is that while the Government of India invites us to subscribe to such declarations, it will not make any move towards the peaceful settlement of these disputes, whereas our attitude is set out in the declaration that we are willing to subscribe to and to issue and to act upon. I do not see that we are in any way behind India. As a matter of fact, we are miles in advance of the Government of India in suggesting a practical way of settling the disputes in a friendly manner.

To conclude, our position is this. We are prepared to accept the 6 February 1948 draft resolution of the Security Council [S/667] which was under discussion and supported by the six representatives on the Security Council who had already spoken before the Indian delegation withdrew to Delhi for consultation. We are prepared to accept, we do accept, the 21 April 1948 resolution of the Security Council [S/726], the whole of it as it stands. We have accepted, and India has accepted the 13 August 1948 resolution and the 5 January 1949 resolution of the Commission. That is the only point where agreement has been reached. Differences have arisen even, as Sir Benegal N. Rau said, with regard to the implementation of the resolution; that is to say, the second part of the resolution of 13 August 1948.

à l'arbitrage pour tous les points litigieux les opposant, y compris ceux qui sont relatifs à la procédure d'arbitrage.

“Les deux Gouvernements s'engagent à se conformer à la décision de l'arbitre. Les fonctions de médiateur ou d'arbitre pourront être confiées à un organisme spécial créé à cette fin par consentement mutuel ou, après accord, à quelque organisme international reconnu par les deux Gouvernements.

“Conformément à cette déclaration, les deux Gouvernements décident par la présente de soumettre à l'arbitrage les différends qu'a suscités, ou que pourrait susciter, la mise en œuvre des résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, résolutions que les deux Gouvernements ont acceptées en vue de régler la question du Cachemire.

“Les deux Gouvernements sont également convenus de renvoyer le différend relatif à l'eau des canaux d'irrigation à la Cour internationale de Justice, si les négociations et la médiation ne permettent pas d'arriver à un accord. Pour ce qui est des autres points litigieux qui les opposent — question du Junagadh, biens des évacués, tracé des frontières et réclamations concernant les avoirs — les deux Gouvernements sont convenus de recourir à l'arbitrage, au cas où les négociations et la médiation ne permettraient pas d'aboutir à un accord.

“Les deux Gouvernements espèrent sincèrement et croient fermement que la mise en œuvre de cette déclaration et l'esprit dans lequel elle est faite contribueront à l'établissement de relations amicales entre les deux pays et serviront la cause de la paix internationale.”

La situation à cet égard est la suivante: le Gouvernement de l'Inde, alors qu'il nous invite à souscrire ces déclarations de cette nature, ne veut rien faire lui-même pour faciliter le règlement pacifique des différends; au contraire, notre attitude se trouve reflétée dans la déclaration que je viens de lire, déclaration que nous sommes prêts à souscrire, à publier et à mettre en œuvre. Je ne vois pas que nous soyons en retard sur l'Inde. En fait, nous sommes en avance de plusieurs lieues sur le Gouvernement de l'Inde, lorsque nous proposons un moyen pratique de régler les différends d'une manière amicale.

Pour terminer cet exposé, notre position est la suivante: nous sommes prêts à accepter le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité le 6 février 1948 [S/667], projet discuté et appuyé par les six membres du Conseil qui ont pris la parole avant que la délégation de l'Inde ne parte pour Delhi en vue de consultations. Nous sommes prêts à accepter, en fait nous acceptons, la résolution du Conseil de sécurité du 21 avril 1948, [S/726] dans son ensemble et sous sa forme actuelle. Nous avons accepté, tout comme l'Inde, les résolutions de la commission en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. C'est là le seul point sur lequel l'accord ait été réalisé. Des difficultés se sont cependant présentées, comme l'a fait observer Sir Benegal N. Rau, à propos de la mise en œuvre de la résolution, plus précisément de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948.

The Commission suggested arbitration. We are prepared to go to arbitration to have those differences resolved. General McNaughton dealt with those proposals and has made his suggestions [S/1453]. We are prepared to accept them. Would this show that we are anxious to settle the dispute in a friendly manner through the United Nations, upholding and enhancing the prestige of the United Nations? Is this India's attitude, when at each stage it insists that its point of view must be accepted and carried through?

Briefly, again I shall repeat Sir Benegal N. Rau's words with which he started this afternoon, namely, that the whole problem before the Security Council is how to resolve the differences of interpretation that have arisen between the two Governments with regard to the truce stage of these two resolutions and to go forward with regard to them. It is a serious enough problem. It is in some respects even a complicated problem. But the task is clear before the Security Council, and that is the responsibility that lies on its shoulders. I trust, indeed I am confident, that having now so clear a picture of the whole matter before it, the Security Council will undertake to discharge, adequately and effectively, this responsibility towards the two Dominions and, indeed, towards the whole civilized world and to the cause of international peace.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): As we have heard the initial statements of the representatives of India and Pakistan, it seems to me that, if the members of the Council agree, we might adjourn the meeting.

The meeting rose at 5.10 p.m.

La commission a suggéré le recours à l'arbitrage. Nous sommes prêts à recourir à l'arbitrage pour résoudre ces difficultés. Le général McNaughton a examiné ces propositions et a fait des suggestions [S/1453]. Nous sommes prêts à accepter ces suggestions. Cela montrera-t-il assez combien nous désirons résoudre le différend d'une manière amicale par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, défendant et rehaussant en cela le prestige de l'Organisation? Peut-on comparer cette attitude à celle de l'Inde, qui insiste chaque fois pour que son point de vue l'emporte et triomphe?

En quelques mots, je vais répéter les remarques par lesquelles Sir Benegal N. Rau a commencé son discours cet après-midi; il a dit que toute la question qui se pose actuellement au Conseil est de savoir comment résoudre les difficultés d'interprétation qui ont surgi entre les deux Gouvernements au sujet de ce qui doit être fait pendant la période de trêve prévue par les deux résolutions et comment poursuivre la mise en œuvre de ces deux résolutions. C'est un problème assez grave, complexe même à certains égards. Cependant, la tâche qui incombe au Conseil de sécurité est claire; c'est la responsabilité qui pèse sur cet organe. J'espère, que dis-je, je suis certain que, possédant désormais une vue si précise de l'ensemble de la situation, le Conseil de sécurité s'attachera à remplir avec succès et comme il convient la mission qui lui incombe à l'égard des deux Dominions et du monde civilisé tout entier, et à servir ainsi la cause de la paix internationale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Nous avons entendu les déclarations préliminaires des représentants de l'Inde et du Pakistan; il me semble donc que, si les membres du Conseil n'y voient pas d'objections, nous pouvons lever la séance.

La séance est levée à 17 h. 10.